

Guide pour les victimes de la traite des personnes

Il est important que vous sachiez que les services policiers de Toronto (SPT) sont là pour vous aider et vous soutenir. Les SPT croient que toute personne touchée par la traite des personnes et l'exploitation sexuelle devrait être traitée avec respect et dignité, avec équité et honnêteté, et d'une manière professionnelle et impartiale. Nous avons le devoir de régler l'affaire de manière appropriée après avoir mené une enquête professionnelle et approfondie tout en vous fournissant les renseignements et les ressources dont vous avez besoin.

En tant que personne touchée par la traite des personnes, vous avez posé un geste important en consultant ce guide ou notre site Web. Dans le présent guide de ressources, vous trouverez de l'information sur les enquêtes menées sur les cas de traite des personnes, leurs issues possibles et la procédure devant les tribunaux criminels.

Si vous préférez ne pas faire affaire avec la police ou s'il vous faut plus de temps et de soutien pour prendre cette décision, nous nous sommes associés avec de nombreux organismes qui peuvent vous aider en cette période difficile. Vous trouverez la liste de ces organismes et leurs coordonnées sur ce site Web.

Nous avons pour objectif d'identifier, d'arrêter et de poursuivre la ou les personnes responsables, mais aussi d'appuyer votre choix du processus qui, selon vous, convient le mieux à vos besoins.

Pour les besoins de ce site Web, nous utilisons le terme « victime ». Nous reconnaissons que les victimes de la traite des personnes, de l'exploitation sexuelle ou de la violence sexuelle ont le droit de choisir la manière dont elles veulent être identifiées.

Remerciements

L'équipe de lutte contre la traite des personnes des services policiers de Toronto tient à remercier le gouvernement de l'Ontario pour son soutien nécessaire à la réalisation de ce guide destiné aux victimes de la traite des personnes.

L'équipe de lutte contre la traite des personnes aimerait également remercier tous les partenaires communautaires qui ont fait part de leurs idées et de leurs commentaires sur le projet. Votre désir de transmettre votre sagesse, votre expérience et vos idées a permis de rédiger ce guide et de renforcer notre capacité à aider les victimes de la traite des personnes et leurs familles.

En collaborant avec nos partenaires gouvernementaux et communautaires, nous pouvons continuer à prendre des mesures proactives pour sensibiliser à la prévention afin de protéger les personnes touchées et de reconnaître la gravité du problème dans nos collectivités.

Table des matières

Qu'est-ce que la traite des personnes?	7
La traite des personnes et la loi	8
Qu'est-ce qui N'EST PAS la traite des personnes?	9
Mythes entourant la traite des personnes	9
Se prostituer est-il illégal?	10
À partir de quel âge peut-on accepter des activités sexuelles?	10
Qui risque d'être victime de la traite des personnes?	11
Les Autochtones et la traite des personnes	11
Quels signes indiquent qu'une personne est victime de la traite des personnes? ..	12
Qu'est-ce que la manipulation psychologique?	13
Quels sont les signes de la manipulation psychologique?	13
Comment les trafiquants gardent-ils le contrôle sur leurs victimes?.....	14
Règles des trafiquants à l'égard des victimes	15
Qu'est-ce que la traite des personnes à des fins de travail forcé?	15
Questions de victimes de la traite des personnes	
Je suis victime de la traite des personnes. Quelles seront mes émotions pendant cette période?	17
Qu'est-ce qu'un lien traumatique?	18
Signes d'un lien traumatique	19
Pourquoi ai-je l'impression de ne pas pouvoir partir?	19
Signes d'un lien traumatique	20
Je suis un parent. Que puis-je faire pour protéger mon enfant des trafiquants? ...	21

De quelle manière les trafiquants exploitent-ils les personnes en ligne?	22
Je suis le/la partenaire, le parent ou l'ami(e) d'une personne victime de la traite à des fins de commerce sexuel. Que puis-je faire?	24
Mon enfant est victime de la traite des personnes. Existe-t-il des services de soutien pour moi en tant que parent?.....	25
Si la police se rend compte que je suis travailleur/euse du sexe, va-t-elle m'arrêter?.....	26
Je suis victime de la traite des personnes, mais je ne suis pas prêt(e) à le signaler à la police. Que puis-je faire?	26
Qu'est-ce qu'une ordonnance restrictive contre la traite des personnes?	28
Y a-t-il des coûts pour moi pour l'obtention d'une ordonnance restrictive contre la traite des personnes?.....	28
Qui peut obtenir une ordonnance restrictive contre la traite des personnes?	28
L'avocat communiquera-t-il à la police des renseignements sur le trafiquant?	29
Avec qui dois-je communiquer pour obtenir une ordonnance restrictive contre la traite des personnes?	28
Où puis-je obtenir des conseils juridiques gratuits?	29
Je suis prêt(e) à signaler ma situation à la police. Que dois-je faire?	30
J'ai appelé la police. Que se passe-t-il ensuite?	30
Qui fera enquête sur mon affaire?	31
Dois-je produire une déposition?	31
Qui verra ma déposition?	32
Puis-je modifier ma déposition ultérieurement?	32
Puis-je déposer un signalement même si un certain temps s'est écoulé?	32
Qui porte plainte contre le contrevenant?	32
Qu'est-ce qu'une agression sexuelle?	33
Ai-je voix au chapitre lorsqu'on veut m'examiner au moyen de la trousse médico-légale?	33

Qu'est-ce qu'une trousse médico-légale?	33
Où l'examen par la trousse médico-légale est-il effectué?	33
Quels autres types de preuves sont recueillis?	35
J'ai peur parce que mon trafiquant a menacé ma famille et moi. Comment la police va-t-elle assurer ma sécurité?	35
Le fait de porter plainte auprès de la police aura-t-il une incidence sur mon statut d'immigrant(e)?	35
Est-ce que tout le monde entendra parler de ce qui m'est arrivé?	35
Que se passe-t-il après une arrestation?	36
Que se passe-t-il si le contrevenant n'est pas appréhendé?	37
La police inculpe-t-elle toujours le contrevenant?	37
Qui est le procureur de la Couronne?	37
Quelle est la procédure devant les tribunaux?	37
Qu'est-ce qu'un procès?	38
Devrai-je témoigner devant le tribunal?	39
Vais-je voir l'accusé ou ses associés au tribunal?	40
Où l'accusé est-il assis dans la salle d'audience?	40
Y a-t-il une tenue vestimentaire appropriée à porter au tribunal?	40
Que se passe-t-il si je change d'avis après le dépôt des accusations?	40
Qu'est-ce que la déclaration de la victime?	41
Quelles sont les peines infligées par les juges?	41
Qu'est-ce qu'une transaction pénale?	44
Quand le contrevenant sera-t-il libéré de prison?	45
Qu'est-ce qu'une libération conditionnelle?	45
Qu'est-ce que la Charte canadienne des droits des victimes?	46
Puis-je obtenir une compensation financière?	47
J'ai une dette importante. Puis-je obtenir de l'aide?	47
Qu'est-ce que le Programme d'intervention rapide auprès des victimes?	49
Qu'est-ce que le Programme d'aide aux victimes et aux témoins?	49
J'appartiens à la communauté LGBTQ2S+. Ai-je accès à des ressources?	50

J'ai une dépendance. Puis-je obtenir de l'aide?	50
Où puis-je obtenir une aide téléphonique confidentielle et gratuite?	51
Où trouver de l'aide et du counseling à Toronto?	51
Services offerts par des Autochtones	58
Services offerts par des personnes LGBTQ2s+	58
Autres ressources destinées aux victimes	62
Victimes francophones	65
Victimes parlant le coréen	68

Qu'est-ce que la traite des personnes?

La traite des personnes est l'équivalent de l'esclavage moderne. Elle constitue une infraction criminelle grave en vertu du *Code criminel du Canada*.

La traite des personnes peut comprendre le recrutement, l'hébergement ou le contrôle des mouvements d'une personne en recourant à la force, à la coercition physique ou psychologique ou à la tromperie.

Les trafiquants obligent leurs victimes à se livrer au commerce du sexe contre leur gré.

Les trafiquants contraignent leurs victimes par la manipulation émotionnelle, l'argent, la drogue et la violence physique. (Contraindre signifie persuader une personne non consentante de faire quelque chose en ayant recours à la force ou à des menaces.)

Les victimes endurent une vie de désespoir, de violence, de peur et d'humiliation à laquelle il est très difficile d'échapper.

La plupart des cas signalés par la police en Ontario concernent de jeunes filles et des femmes. Les femmes et les filles autochtones sont particulièrement susceptibles d'être ciblées par les trafiquants.

Les barrières linguistiques, la peur de leurs trafiquants ou la peur de l'application de la loi empêchent souvent les victimes de demander de l'aide, ce qui fait de la traite des personnes un crime caché.

La vidéo éducative suivante sur la traite sexuelle est racontée par une victime, Rhonelle Bruder. Elle s'adresse aux parents et aux jeunes et elle donne une vue d'ensemble du fonctionnement de la traite des personnes, de la manière dont les trafiquants ciblent et préparent leurs victimes, et de ce dont les jeunes observateurs devraient être conscients (en anglais seulement).

https://www.youtube.com/watch?v=zu64J1T_H4k

La traite des personnes et la loi

Code criminel du Canada

Depuis 2005, la traite des personnes est un crime en vertu du *Code criminel du Canada*. La traite des personnes (article 279.01 du *Code criminel*) est définie comme suit : « Quiconque recrute, transporte, transfère, reçoit, détient, cache ou héberge une personne, ou exerce un contrôle, une direction ou une influence sur les mouvements d'une personne, en vue de l'exploiter ou de faciliter son exploitation commet une infraction passible, sur déclaration de culpabilité par voie de mise en accusation... »

Pour que l'accusation soit retenue en vertu de cette infraction, les preuves doivent indiquer que le suspect a :

- recruté, transporté, transféré, reçu, détenu, caché ou hébergé la victime;
- ou exercé un contrôle, une direction ou une influence sur les mouvements de la victime;
- et fait cela en vue d'exploiter ou de faciliter l'exploitation de la victime.

La traite des personnes comprend trois éléments :

- acte : recruter, transporter, transférer, héberger ou recevoir des personnes;
- moyens : menace ou utilisation de la force, coercition, enlèvement, fraude, tromperie ou abus de pouvoir, ou paiement d'une personne ayant le contrôle de la victime;
- but : exploitation.

Il existe trois autres infractions principales pour lutter contre la traite des personnes selon le droit pénal au Canada :

- article 279.011 (traite d'une personne âgée de moins de dix-huit ans);
- article 279.02 (obtenir sciemment de l'argent ou d'autres avantages de la traite des personnes);
- article 279.03 (prendre ou détruire les documents de voyage ou d'identité personnelle d'une personne faisant l'objet de la traite).

Le *Code criminel* définit l' « exploitation » comme suit :

Exploitation (article 279.04) : Amener une personne « à fournir — ou à offrir de fournir — son travail ou ses services, par des agissements dont il est raisonnable de

s'attendre, compte tenu du contexte, à ce qu'ils lui fassent croire qu'un refus de sa part mettrait en danger sa sécurité ou celle d'une personne qu'elle connaît ».

Pour prouver l'exploitation dans le cadre de la traite des personnes, il faut prouver qu'une personne raisonnable se trouvant à la place de la victime aurait peur, en tenant compte de toutes les circonstances uniques de la victime, comme l'âge, le sexe, l'origine nationale ou ethnique, les conditions socioéconomiques, etc. Cela n'implique pas que la victime doive déclarer qu'elle a eu peur pour sa propre sécurité ou pour celle de quelqu'un d'autre.

Il est important de se rappeler que le consentement d'une victime ne constitue PAS une défense contre une accusation de traite des personnes. Au Canada, personne n'a le droit de consentir à être exploité.

Qu'est-ce qui N'EST PAS la traite des personnes?

- le passage de clandestins qui consiste à faire traverser une frontière à une personne;
- le travail sexuel indépendant, consensuel et rémunéré par des personnes âgées de 18 ans ou plus.

Mythes entourant la traite des personnes

Le signalement à la police apporte un soulagement immédiat aux victimes. Pour les victimes, le processus de divulgation de leur victimisation à la police est souvent traumatisant. Beaucoup d'entre elles ont une peur profonde des forces de l'ordre, elles sont extrêmement paniquées et confuses lorsqu'elles interagissent avec la police. Les victimes sont ensuite invitées à faire une déposition à la police concernant leur abus, ce qui ajoute au traumatisme. La divulgation à la police n'est pas l'étape finale vers la liberté pour chaque survivant, mais plutôt le début d'un processus de guérison qui durera toute la vie.

Les victimes et les trafiquants ne se connaissent généralement pas.

Dans de nombreux cas, les victimes connaissent leurs trafiquants. Il peut s'agir d'un ami de la famille, d'un conjoint, d'un parent proche ou de quelqu'un qui a noué une relation amicale ou romantique. Lorsque le trafiquant entretient déjà un lien avec la victime, il est plus facile de l'obliger à se livrer au commerce du sexe.

Toutes les victimes de la traite des personnes sont des femmes.

S'il est vrai que la majorité des victimes de la traite des personnes sont des femmes, les garçons, les hommes, les lesbiennes, les homosexuels, les bisexuels, les transgenres, les queers ou les personnes en questionnement (LGBTQ2S+) peuvent également être particulièrement exposés à la traite sexuelle. L'idée fautive selon laquelle les hommes sont rarement ou jamais touchés peut être dangereuse : elle entraîne une diminution des programmes de prévention et de suivi spécifiquement destinés aux hommes ou aux personnes LGBTQ2S+.

Tous les trafiquants sont des hommes.

Si la majorité des trafiquants sont des hommes, les femmes jouent également un rôle de premier plan dans la traite des personnes. Certaines contrevenantes ont été elles-mêmes victimes et elles sont aujourd'hui le « bottom » (bras droit) du trafiquant. Il s'agit d'une femme désignée par le trafiquant ou le proxénète pour surveiller les autres et signaler les violations aux règles. Elle peut aider à instruire les victimes, à percevoir de l'argent, à réserver des chambres d'hôtel, à publier des annonces ou à infliger des punitions aux autres victimes.

Les victimes de la traite des personnes tenteront de demander de l'aide lorsqu'elles sont en public.

La traite des personnes est souvent un crime caché, où les victimes peuvent avoir peur de se manifester et de demander de l'aide, elles peuvent être forcées ou contraintes par des menaces ou des violences, elles peuvent craindre des représailles de la part des trafiquants, y compris envers leur famille et elles peuvent ne pas être en possession ou avoir le contrôle de leurs documents d'identité ou avoir accès à un téléphone. De nombreuses victimes sont également isolées géographiquement, ce qui complique leur signalement à la police.

La traite des personnes ne se produit que dans les familles à faible revenu.

La traite des personnes peut toucher n'importe qui, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de revenu familial, de statut social ou d'orientation sexuelle. Des personnes issues de familles équilibrées et bienveillantes peuvent en devenir des victimes.

Se prostituer est-il illégal?

En vertu de la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation* (LPCPVE), la vente de services sexuels est légale au Canada.

Toutefois, il est illégal d'annoncer des services sexuels, de payer pour ces services et de vivre des gains matériels tirés de la vente de ces services.

À partir de quel âge peut-on accepter des activités sexuelles?

Au Canada, il faut avoir 16 ans pour pouvoir accepter légalement une activité sexuelle. C'est ce qu'on appelle « l'âge de consentement ». Les activités sexuelles comprennent toute une gamme d'activités allant du baiser au rapport sexuel et elles ne peuvent inclure aucun abus ou aucune exploitation. Il existe quelques exceptions pour les jeunes de moins de 16 ans, mais uniquement s'ils font partie d'un groupe de pairs ou s'ils sont d'un âge proche.

Il faut avoir 18 ans pour consentir légalement à une activité sexuelle qui « exploite » – lorsqu'il s'agit de prostitution ou de pornographie ou lorsque l'activité sexuelle a lieu dans le cadre d'une relation d'autorité, de confiance ou de dépendance (par exemple avec un enseignant, un entraîneur ou une gardienne).

Qui risque d'être victime de la traite des personnes?

Il n'existe pas de profil unique de la victime de la traite des personnes. Il peut s'agir de n'importe qui, sans distinction de race, de couleur, d'origine nationale, de handicap, de religion, d'âge, de sexe, d'orientation sexuelle, d'identité de genre, de statut socioéconomique, de niveau d'éducation ou de citoyenneté.

Si la traite des personnes peut toucher n'importe qui, on s'attaque principalement aux personnes qui font partie de communautés vulnérables et aliénées de la société.

Voici les personnes qui risquent le plus d'être victimes de la traite des personnes :

- les femmes et les filles (bien que les garçons, les hommes et les personnes qui s'identifient comme LGBTQ2S+ soient également visés);
- les sans-abri et les personnes marginalisées;
- les personnes qui manquent de confiance en soi;
- les victimes d'intimidation ou de discrimination ou les personnes ayant des antécédents de maltraitance;
- les nouveaux arrivants au Canada, les personnes adoptées, les personnes prises en charge et les personnes issues de familles à faible revenu;
- les personnes qui luttent contre une dépendance;

Guide pour les victimes de la traite des personnes et leurs parents

- les personnes qui cèdent aux offres des trafiquants, qui utilisent souvent des substances pour recruter, contrôler ou exploiter leurs victimes;
- les personnes impressionnables qui cèdent à certains trafiquants qui fournissent volontairement des drogues;
- les personnes aux prises avec des facteurs qui ont eu une incidence sur leur santé mentale, elles ont souvent une capacité limitée à évaluer les risques et à détecter les mauvaises intentions;
- les personnes qui ont des troubles de santé mentale, dont les trafiquants peuvent cerner les vulnérabilités et ainsi les manipuler à leur avantage.

Si l'exploitation sexuelle peut toucher n'importe qui, certains jeunes sont plus vulnérables que d'autres en raison du groupe auquel ils s'identifient.

Les Autochtones et la traite des personnes

Les Autochtones, en particulier les femmes, sont beaucoup plus susceptibles d'être victimes d'abus sexuels et de traite que les personnes non autochtones. La communauté autochtone

a été touchée par les traumatismes et les abus subis du fait de la colonisation et des pensionnats.

En raison de l'incompréhension du problème, de la violence familiale, de la pauvreté, de l'isolement, de la consommation de drogues et d'alcool, de la participation à des gangs et du racisme, les membres de cette communauté peuvent être plus vulnérables à l'exploitation sexuelle.

Quels signes indiquent qu'une personne est victime de la traite des personnes?

Indicateurs comportementaux

- changements dans la présence sur les médias sociaux en ligne : nouveaux profils, comptes ou amis en ligne, interdiction aux parents d'accéder aux comptes ou aux profils dont les âges ou les noms diffèrent;
- changement dans la routine quotidienne : rester éveillé toute la nuit et dormir pendant la journée;
- publications de photos provocantes sur les médias sociaux et choix vestimentaires régulièrement provocants;

Guide pour les victimes de la traite des personnes et leurs parents

- en présence de personnes d'autorité, éviter de répondre aux questions ou laisser les autres parler à sa place;
- signes de supervision, de peurs, de nervosité ou de paranoïa hostile en présence de personnes en autorité ou de la police;
- contacts visuels évités;
- signalement de disparition par la famille;
- changement dans l'assiduité, les notes et le comportement à l'école ou abandon de l'école;
- éloignement par rapport à la famille et aux amis, réticence à dévoiler les allées et venues et les nouveaux « amis »;
- dissociation et difficultés à se souvenir des conversations;
- usage d'un langage argotique souvent utilisé dans l'industrie du sexe (daddy/pimp/bottom, etc.).

Indicateurs physiques

- signes de traumatisme physique (ecchymoses inexplicables, brûlures de cigarettes, etc.);
- nom ou symbole tatoué ou marqué au fer rouge sur le corps (et refus d'expliquer ces marques);
- pas de carte d'identité (quelqu'un d'autre la détient);
- grandes quantités d'argent liquide, de cartes de crédit prépayées, de clés ou de reçus d'hôtel en sa possession;
- plusieurs téléphones portables en sa possession;
- carnets, bouts de papier comportant des surnoms, numéros de téléphone, prix et montants en dollars en sa possession;
- possession d'attirail sexuel tel que des préservatifs et du lubrifiant en vrac;
- photos provocantes de soi-même sur son téléphone;
- applications de téléphone qui masquent le numéro de l'appareil;
- complications médicales récurrentes liées à des maladies transmises sexuellement.

Qu'est-ce que la manipulation psychologique?

On parle de manipulation psychologique lorsque quelqu'un établit une relation, une confiance ou un lien émotionnel avec une personne afin de pouvoir la manipuler, l'exploiter ou en abuser.

Lors de la manipulation psychologique, le trafiquant prend le temps

d'apprendre à connaître la victime et à évaluer ses points faibles afin de la manipuler.

Ce processus peut prendre des jours, des semaines, des mois et, parfois, des années. Au cours de cette période, le trafiquant gagne progressivement la confiance de la victime, qui devient de plus en plus dépendante de lui.

- le trafiquant promet généralement une vie meilleure à la victime, il peut s'agir d'une relation, d'un emploi, de choses matérielles, etc.;
- le trafiquant profite délibérément des désirs et des besoins de la victime pour l'exploiter;
- les enfants et les jeunes qui font l'objet d'une sollicitation peuvent être victimes d'abus sexuels, d'exploitation ou de traite de la personne;
- un trafiquant peut être n'importe qui, un homme ou une femme, un jeune ou une personne plus âgée, un pair; il peut s'agir de nouveaux amis, de camarades de classe, de mentors, de petits amis, de musiciens ou de célébrités des médias sociaux.

Le processus de manipulation psychologique d'une personne peut se faire en personne ou en ligne.

Quels sont les signes de la manipulation psychologique?

- très grande discrétion sur l'utilisation du temps, y compris en ligne;
- hésitation à présenter un petit ami ou une petite amie à la famille et aux amis;
- possession d'argent ou de nouveaux objets comme de la lingerie, des vêtements ou des téléphones portables sans explication;
- changement soudain et radical d'apparence (maquillage excessif, tenues provocantes);
- consommation d'alcool ou de drogues avant l'âge légal;
- sautes d'humeur inexplicables;
- plus de temps passé en ligne ou sur les appareils;
- comportement bouleversé, replié sur soi-même ou de détresse;
- comportement ou langage sexualisé ou compréhension de la sexualité inappropriée pour l'âge;
- messages à caractère sexuel et provocateur sur les médias sociaux;
- plus de temps passé loin de la maison ou disparition pendant un certain temps;
- accès à des sites Web connus pour la vente de services sexuels (Leolist.cc,

etc.).

Comment les trafiquants gardent-ils le contrôle sur leurs victimes?

Une fois qu'un trafiquant a recruté une personne, il continue d'exercer un contrôle sur elle, à la fois par des manifestations apparentes de contrôle et par des comportements subtils.

Les trafiquants établissent une emprise psychologique et contrôlent leurs victimes de diverses manières, comme les suivantes :

- manipulation relationnelle (le trafiquant fera tout pour que la victime en tombe amoureuse);
- le trafiquant a pour objectif de supprimer toute influence positive dans la vie d'une personne afin qu'elle devienne complètement dépendante de lui (émotionnellement, physiquement et financièrement);
- le trafiquant fait de fausses promesses d'une vie meilleure pour la victime en établissant un sentiment de famille, alors que la personne n'en avait peut-être pas dans sa vie;
- abus sexuel;
- la victime est obligée de s'engager dans des activités illégales ou criminelles;
- menaces, y compris la violence à l'encontre de la victime et de sa famille;
- intimidation;
- distribution d'images ou de vidéos explicites sur le plan sexuel;
- violence physique et torture;
- isolement des amis et de la famille;
- confiscation des documents d'identité et des passeports;
- manipulation financière (le trafiquant convaincra la victime qu'elle doit faire du travail sexuel pour subvenir à ses besoins financiers);
- extorsion – obtenir des biens de la victime en recourant à la force, à la violence ou à la peur (violence réelle ou menaces);
- fécondation de la victime pour établir un lien familial.

Le trafiquant encourage le bon comportement de la victime en recueillant et en déposant de l'argent à la fin de chaque nuit, de sorte que la victime commence la journée suivante les poches vides. La victime devra sortir et amasser plus d'argent pour pouvoir payer la nourriture, le logement et les autres nécessités.

Les trafiquants instillent la rivalité chez leurs victimes en récompensant les plus rentables par de la reconnaissance et de l'affection tout en ignorant celles

qui gagnent moins.

Les trafiquants s'assureront également que la victime est endettée afin qu'elle soit dépendante de lui sur le plan financier. Il peut ainsi contraindre la victime à louer des voitures et à payer les chambres d'hôtel, l'essence, la nourriture et le loyer, entre autres choses. Il peut également l'obliger de contracter des prêts personnels, dont le produit ira directement au trafiquant.

Règles des trafiquants à l'égard des victimes

- les trafiquants imposent un quota en dollars que les victimes devront gagner chaque jour;
- un trafiquant demande souvent à sa victime de l'appeler « papa »; il joue le rôle de père (ou de « papa ») pour la victime et, souvent, cette dernière ne connaît pas la véritable identité du trafiquant et ne l'appelle que « papa » ou que par son nom de rue;
- les victimes ne sont souvent appelées que par leur nom de prostituée;
- il est interdit à la victime d'établir un contact visuel avec un autre trafiquant; si elle viole cette « loi », la victime s'expose à des violences physiques extrêmes.

Qu'est-ce que la traite des personnes à des fins de travail forcé?

Les trafiquants de personnes à des fins de travail ont recours à la violence, aux menaces, aux mensonges, à la servitude pour dettes ou à d'autres formes de contraintes pour obliger les gens à travailler contre leur gré dans de nombreux secteurs différents. Les victimes de la traite des personnes se voient souvent promettre des emplois bien rémunérés et des possibilités d'éducation ou de voyage, mais, à leur arrivée, on les contraint de travailler de longues heures dans des conditions dangereuses et très médiocres pour peu ou pas d'argent.

On fera croire aux victimes que, si elles violent leur permis de travail, elles perdront leur statut ou on les expulsera. Beaucoup sont victimes d'abus parce qu'elles ont une famille et des enfants à faire vivre dans leur pays d'origine.

N'importe qui peut devenir une victime de la traite des personnes à des fins de travail, mais les personnes les plus vulnérables sont les nouveaux arrivants au Canada, dont voici quelques caractéristiques :

- leur statut d'immigrant est incertain;
- elles ne sont pas en possession de leurs documents de voyage ou d'identité;
- elles ont des dettes liées au recrutement ou elles vivent dans la pauvreté;

Guide pour les victimes de la traite des personnes et leurs parents

- elles sont isolées en raison de barrières linguistiques, du fait de ne pas pouvoir parler anglais;
- elles comprennent mal leurs droits au Canada ou la façon d'obtenir de l'aide.

Voici quelques exemples de secteurs d'activité où la traite des personnes à des fins de travail : construction, agriculture, restaurants, fabrication, transformation des aliments et salons de manucure.

La servitude domestique est une autre forme de traite des personnes au sein d'un ménage, où les victimes peuvent se faire passer pour des bonnes d'enfants, des femmes de ménage ou d'autres types de travailleurs domestiques. Elles sont souvent exploitées, travaillant de nombreuses heures d'affilée avec peu ou pas de congés et gagnant une rémunération minimale ou nulle et, dans certains cas, leurs déplacements sont limités.

Voici quelques signes de la traite des personnes à des fins de travail :

- être sous-payé, ne pas être payé du tout, ou on procède à des retenues injustifiées sur les salaires;
- travailler un nombre excessif de jours ou d'heures, être obligé de faire des heures supplémentaires ou ne pas pouvoir faire de pause;
- être contraint d'effectuer des tâches non prévues dans le contrat de travail;
- se voir imposer des frais de recrutement élevés et frauduleux pour obtenir un emploi au Canada;
- être exposé à la violence, y compris à des agressions sexuelles, ou à des menaces de violence ou de préjudice;
- être maltraité sur le plan émotionnel ou psychologique.

Voici une ressource à consulter pour en savoir plus sur la traite des personnes à des fins de travail :

Centre des Réfugiés FCJ
208 Oakwood Av.
Toronto
(Ontario)
416 469-9754
<https://www.fcjrefugeeceentre.org/francais/>

Le Centre des réfugiés FCJ est au service des réfugiés et des autres personnes à risque en raison de leur statut d'immigrant et il accueille toute personne à la recherche d'avis, de conseils et de soutien concernant ces questions. Il s'attaque aux problèmes systémiques auxquels sont confrontés les demandeurs d'asile nouvellement arrivés au Canada, notamment le manque de ressources, la marginalisation et la discrimination.

Le Centre des réfugiés FCJ offre des services directs aux victimes de la traite des personnes en tenant compte de l'éventail des besoins en matière de soutien. Il accompagne les victimes tout au long des processus juridiques, des procédures d'immigration, de l'établissement et du rétablissement, et ce, dans une approche holistique pour s'assurer que les personnes sont informées et habilitées à mener leur propre parcours de sortie de l'expérience de la traite.

Il veille à ce que les victimes de la traite des personnes aient accès à des services d'orientation, d'assistance juridique et d'aiguillage, à des renseignements sur leurs options d'immigration, à un logement approprié, à une aide à l'emploi, à des conseils et à d'autres formes de soutien psychosocial. La sortie de la traite des personnes peut prendre du temps et il veille à accompagner les personnes tout au long du processus.

Questions de victimes de la traite des personnes ou de parents

Je suis victime de la traite des personnes.

Quelles seront mes émotions pendant cette période?

Si vous êtes victime de la traite des personnes, il est important de savoir que ce n'est PAS VOTRE FAUTE. Si cela est souvent une expérience très traumatisante, ne perdez pas espoir : il y a de l'aide pour vous et votre famille.

De nombreuses victimes ne se rendent pas compte qu'elles sont victimes de la traite des personnes, un problème complexe qui a des répercussions tant sur le plan physique que psychologique. Les victimes ont souvent du mal à se rendre compte qu'elles sont exploitées en raison de la manipulation exercée par le trafiquant.

Voici ce que les victimes de traite des personnes peuvent ressentir :

- Colère
- Culpabilité

- Honte
- Impression de responsabilité
- Peur, prudence ou confusion
- Sentiment d'inutilité, de solitude
- Tristesse ou dépression
- Anxiété
- Sentiment de perte de contrôle
- Sentiment de ne pas pouvoir faire confiance à personne
- Sentiments contradictoires à l'égard du trafiquant

Ce sont toutes des réactions courantes à l'exploitation et à la maltraitance, mais ce n'est pas une liste exhaustive.

Nous savons que les conséquences psychologiques de l'exploitation, comme l'anxiété, la dépression, le stress post-traumatique, combinées à des sentiments de culpabilité et de responsabilité, peuvent avoir des effets durables sur les personnes.

Il n'est pas rare que les personnes se retrouvent également dans les situations suivantes :

- Trouble de stress post-traumatique (TSPT)
- Consommation de drogues et d'alcool
- Pensées suicidaires
- Automutilation
- Grossesse et maladies transmises sexuellement (MTS)
- Itinérance
- Facteurs qui ont une incidence sur la santé mentale

N'oubliez pas qu'être victime de la traite des personnes n'est PAS votre faute.

Vous vivez un crime commis contre vous et vous n'êtes pas à blâmer pour les gestes du trafiquant.

Qu'est-ce qu'un lien traumatique?

Le lien traumatique est une réponse psychologique à l'abus. Il se produit lorsque la personne maltraitée établit un lien malsain avec la personne qui la maltraite.

Nous savons qu'il n'est pas rare que des personnes soient attirées et préparées par

la promesse d'une relation. Lorsque cela se produit, le lien entre la victime et le trafiquant se transforme en un attachement intense, souvent appelé « lien traumatique ». Pour certaines personnes, il peut s'agir de la première relation dans laquelle ils connaissent l'amour et l'affection. Une fois la relation établie, le cycle d'abus commence, alternant l'amour et l'affection avec la colère et la violence.

La victime s'efforcera de faire tout ce qu'il faut pour ramener la relation à la phase de lune de miel du début. Après s'être mis en colère, le trafiquant se montre affectueux, s'excusant pour ce qui s'est passé. Si, dans ces moments-là, une personne peut avoir l'espoir que les choses reviennent à ce qu'elles étaient au début, ce n'est malheureusement pas le cas.

Ce cercle vicieux maintient la personne dans un état constant d'incertitude et d'hypervigilance. La victime trouve du réconfort dans la relation, car, bien qu'elle soit abusive, elle est également prévisible et cohérente, et il peut être difficile et accablant de la quitter.

Signes d'un lien traumatique

Traits qui caractérisent la victime de la traite de personnes :

- faire preuve de gratitude envers les petites attentions portées par le trafiquant;
- se sentir loyale envers le trafiquant ou le défendre;
- rationaliser la violence du trafiquant : croire qu'elle peut contrôler le degré de violence en étant complaisante et en lui faisant plaisir;
- avoir des sentiments de protection envers le trafiquant;
- avoir le sentiment que le trafiquant l'aime sincèrement et qu'il se soucie d'elle;
- avoir le sentiment que seul le trafiquant peut l'aider ou s'occuper d'elle.

Pourquoi ai-je l'impression de ne pas pouvoir partir?

Comprendre le fonctionnement de ce lien peut aider à expliquer pourquoi les gens restent dans des relations violentes ou abusives. La question courante, mais pernicieuse « Pourquoi ne pars-tu pas? » ne tient pas compte de la complexité du lien traumatique et de la reprogrammation mentale nécessaire pour le rompre.

Voici un certain nombre de raisons avancées par les chercheurs pour expliquer pourquoi il est si difficile de rompre un lien traumatique :

Guide pour les victimes de la traite des personnes et leurs parents

- les victimes peuvent ne pas avoir l'impression d'être victimisées; dans certains cas, elles pensent qu'il est « normal » de se faire exploiter sexuellement en raison d'une expérience négative vécue dans leur enfance;
- le trafiquant ou « proxénète » est parfois considéré comme un partenaire romantique.

Guide pour les victimes de la traite des personnes et leurs parents

- dans de nombreux cas, le trafiquant a fait subir un lavage de cerveau à la victime au point qu'elle croit qu'il se soucie vraiment d'elle et qu'il est là pour la protéger, et qu'il ne faut pas faire confiance aux forces de l'ordre et aux autorités;
- la victime peut avoir peur de partir; même si on lui a assuré que le trafiquant ira en prison, elles peuvent avoir l'impression qu'elles ne pourront toujours pas lui échapper;
- la victime peut avoir l'impression que sa situation de victimes de la traite à des fins sexuelles est meilleure que si elle était libre; elle peut ne pas bénéficier d'un soutien familial ou communautaire suffisant pour s'en sortir seule.
- il peut exister des normes culturelles qui inculquent la politique de « ne pas en parler ».La victime peut avoir trop honte pour partir et accepter de l'aide, alors qu'il est normal dans sa culture de garder le secret sur les abus;
- de nombreuses victimes, en raison d'un manque d'estime de soi dû aux abus subis pendant l'enfance ou à l'exploitation dans le commerce du sexe, pensent qu'elles MÉRITENT de se faire abuser.Ces victimes de traumatismes pensent qu'elles sont indignes de sécurité, d'amour et de relations humaines saines;
- de nombreuses victimes se sentent tellement transformées par leur expérience de la traite des personnes qu'elles ne croient pas qu'elles pourront un jour retrouver leur place dans le monde « réel » et c'est pourquoi elles pensent qu'il est inutile d'essayer d'échapper à leur trafiquant.

Traits qui caractérisent la victime de la traite de personnes :

Signes d'un lien traumatique

- faire preuve de gratitude envers les petites attentions portées par le trafiquant;
- s'efforcer constamment de ramener la relation à la phase de lune de miel du début;
- se sentir loyale envers le trafiquant ou le défendre;
- rationaliser la violence du trafiquant : croire qu'elle peut contrôler le degré de violence en étant complaisante et en lui faisant plaisir;

- avoir des sentiments de protection envers le trafiquant;
- avoir le sentiment que le trafiquant l'aime sincèrement et qu'il se soucie d'elle;
- avoir le sentiment que seul le trafiquant peut l'aider ou s'occuper d'elle;
- C'est peut-être la première fois que la victime reçoit de l'amour, de l'affection ou de la protection dans sa vie et elle en viendra à considérer le trafiquant comme quelqu'un qui la protège et non qui l'exploite.

Je suis un parent.

Que puis-je faire pour protéger mon enfant des trafiquants?

- sachez ce que vos enfants font en ligne;
- connaissez les noms d'utilisateur et les mots de passe de tous les comptes de médias sociaux de vos enfants;
- renseignez-vous sur les comptes de médias sociaux utilisés par vos enfants (par exemple Instagram, Facebook, Snapchat, etc.);
- assurez-vous que les comptes de médias sociaux de vos enfants sont privés et que vous savez qui ils ajoutent comme « amis »;
- devenez ami avec vos enfants en ligne afin d'avoir accès à leurs listes d'amis, aux photos publiées et aux mises à jour de leur statut;
- connaissez le ou les numéros de téléphone de vos enfants et leur adresse courriel;
- sachez avec qui vos enfants sont et où ils passent leur temps;
- favorisez des relations étroites et affectueuses avec vos enfants;
- encouragez les conversations avec vos enfants sur la façon d'entretenir des relations saines et de fixer des limites;
- aidez vos enfants à développer une forte estime de soi dès leur plus jeune âge;
- maintenez une communication ouverte avec vos enfants et rappelez-leur qu'ils peuvent venir vous voir, vous ou un autre adulte de confiance, s'ils se sentent menacés ou s'ils ont besoin d'un soutien émotionnel;
- établissez une atmosphère dans laquelle, peu importe ce qui arrive à vos enfants, ils peuvent venir vous voir ou rentrer à la maison et rappelez-leur toujours que leur maison est un endroit sécuritaire;
- soyez conscient des signes et des indicateurs de la traite de personnes et de la manipulation sexuelle mentionnés ci-dessus et n'ayez pas peur de poser des questions à vos enfants si vous remarquez ces comportements;
- notez les appels téléphoniques et les numéros de plaques d'immatriculation et n'oubliez pas les noms des personnes que vos enfants fréquentent;
- nous ne voulons pas apprendre à nos enfants à avoir peur, nous devons plutôt leur apprendre à être conscients que des circonstances potentiellement dangereuses peuvent se produire n'importe où, n'importe quand et pour n'importe qui.

Pour en savoir plus sur la manière de reconnaître les signes d'exploitation

Guide pour les victimes de la traite des personnes et leurs parents
sexuelle et d'y réagir, veuillez consulter le site suivant (en anglais seulement) :
<https://www.childrenofthestreet.com>

« La mission de Children of the Street (Enfants de la rue, en anglais seulement) est d'adopter une approche proactive par la sensibilisation du public, l'éducation et des stratégies d'intervention précoce pour prévenir l'exploitation sexuelle et la traite des enfants et des jeunes tout en offrant un soutien aux familles. »

Boîte à outils pour les parents (en anglais seulement) :
<https://www.childrenofthestreet.com/parent-toolkit>

Parue en 2015, cette boîte à outils est conçue pour éduquer les parents sur la question de l'exploitation sexuelle et de la traite des personnes afin de les aider à reconnaître les signes, à protéger leurs enfants contre l'exploitation et à les doter de stratégies et d'outils pour gérer cette question si elle devait arriver à leur enfant.

Téléchargez la trousse de ressources Safer Space (Un endroit plus sécuritaire, en anglais seulement) <https://www.childrenofthestreet.com/safer-space>

Cette trousse propose un petit guide à l'intention des parents, des tuteurs et des adultes qui travaillent avec des enfants et des jeunes afin de les aider à se familiariser avec les applications et à reconnaître les signes avant-coureurs de l'exploitation en ligne, ainsi que des ressources de soutien en cas d'exploitation en ligne.

Lien de
téléchargement : <https://a21df1e8-146f-4268-85fd>

Pensez cybersécurité est une campagne nationale de sensibilisation du public visant à informer les Canadiens sur la cybersécurité et les mesures simples à prendre pour se protéger en ligne.

<https://www.pensezcybersecurite.gc.ca/fr>

De quelle manière les trafiquants exploitent-ils les personnes en ligne?

On parle d'exploitation sexuelle d'enfants en ligne lorsque des enfants sont amenés par la ruse à voir ou à participer à des rencontres en ligne de nature sexuelle.

Internet est le moyen le plus courant et le plus simple pour attirer les jeunes et les manipuler vers des interactions sexuelles. Lorsqu'une personne qui s'intéresse à un enfant le forme à cette fin, elle l'attire en ligne.

Guide pour les victimes de la traite des personnes et leurs parents

En général, c'est un adulte qui attire un enfant ou un jeune en ligne, mais il peut s'agir d'une personne du même âge.

Voici ce que peuvent faire les trafiquants qui manipulent psychologiquement un enfant ou un adolescent en ligne :

- se lier d'amitié avec un enfant ou un adolescent au fil des jours, des mois, voire des années, éliminant le concept de « danger : étranger » en se faisant passer pour un pair, une connaissance, un partenaire ou un ami;
- utiliser des mots offensants de nature sexuelle, exposer les enfants à des vidéos pornographiques ou pratiquer des actes sexuels sur eux-mêmes devant l'enfant, ce qui peut encourager un enfant ou un adolescent à explorer sa sexualité;
- utiliser des tactiques de sextorsion, c'est-à-dire convaincre un enfant de se livrer à une activité sexuelle et prendre des photos ou des vidéos de lui, utiliser ensuite les images pour menacer l'enfant;
- menacer de se faire du mal ou de faire du mal à la famille de l'enfant si celui-ci l'abandonne, lui faisant du mal sur le plan émotionnel,

Voici certains signes de manipulation psychologique en ligne :

- secret à propos des personnes à qui les enfants parlent;
- distraction ou préoccupation inhabituelle;
- retrait et apparence plus calme ou plus triste ou, à l'inverse, plus instable;
- sautes d'humeur abruptes;
- incapacité à éteindre son téléphone, ce qui entraîne des inquiétudes ou du stress;
- changement d'écran lorsque vous vous approchez de l'enfant et qu'il est sur son ordinateur ou son téléphone;
- utilisation d'un langage sexuel que vous ne vous attendiez pas à ce qu'il connaisse ou qui n'est pas adapté à son âge.

Vous DEVEZ commencer à apprendre à votre enfant à être en sécurité en ligne dès qu'il est capable d'utiliser Internet ou qu'il reçoit un appareil (téléphone portable, tablette, console de jeu, etc.).

- les parents doivent se familiariser avec les plateformes et les applications de médias sociaux que leurs enfants utilisent, ainsi qu'avec le langage en ligne;
- discutez avec les enfants de la protection en ligne, de l'anonymat, de la fixation de limites, de la préservation de relations saines et du consentement;
- expliquez aux enfants qu'il est important de ne pas céder à la pression et de mettre fin au contact s'ils se sentent menacés;
- dites aux enfants qu'ils peuvent s'adresser à vous ou à un autre adulte à tout moment, même s'ils pensent avoir commis une erreur;
- rappelez aux enfants que c'est un privilège et non un droit d'avoir accès à Internet chez vous et que, s'ils en abusent ou ne respectent pas les règles établies concernant son utilisation, ils risquent de le perdre;
- établissez et appliquez des règles telles que l'interdiction de tout appareil cellulaire dans la chambre à coucher, ce qui permettra de vous assurer qu'ils n'ont pas de conversations secrètes sur leurs appareils tard la nuit;
- discutez avec vos enfants des personnes dangereuses, des règles de sécurité, de la sécurité corporelle et des situations dangereuses et créez un « mot de sécurité » familial.

Pour en savoir plus sur la façon d'assurer la sécurité de vos enfants en ligne, consultez les sites suivants :

<https://www.cybertip.ca/fr/> et <https://www.canada.ca/fr/securite-publique-canada/campagnes/exploitation-sexuelle-enfants-en-ligne.html>

Je suis le/la partenaire, le parent ou l'ami(e) d'une personne victime de la traite à de personnes à des fins de commerce sexuel.

Que puis-je faire?

Si vous pensez que votre enfant ou que votre proche est victime de la traite à des fins d'exploitation sexuelle, vous pouvez communiquer avec la police et porter plainte. Communiquez les renseignements dont vous disposez concernant votre enfant. Tous les renseignements relatifs à votre enfant peuvent potentiellement être importants pour la police. Fournissez les numéros de téléphone, les adresses courriel, les comptes de médias sociaux et les associés connus de votre enfant. Les agents transmettront ensuite un rapport à l'équipe responsable de la traite des personnes pour une enquête plus approfondie.

Le soutien de la famille et des amis joue un rôle important dans le processus de cicatrisation, que la traite ait eu lieu récemment ou il y a des années. Les victimes peuvent avoir honte ou se sentir embarrassées ou effrayées. Elles ne sont pas forcément prêtes à parler de ce qui s'est passé. Soyez disposés à les écouter et à les soutenir lorsqu'elles seront prêtes à le faire.

Si vous avez le moindre doute sur le fait que quelque chose ne va pas ou que votre enfant est victime d'exploitation sexuelle, fiez-vous à votre instinct. Prenez le temps de renforcer et d'élargir votre relation avec votre enfant en développant et en ouvrant des lignes de communication.

Il est important de lui faire savoir que vous vous souciez de l'enfant et qu'il n'est pas responsable de ce qui s'est passé. Personne ne veut être victime de la traite des personnes dans le commerce du sexe ou ne mérite de l'être.

Pour une personne, quitter la traite des personnes peut se révéler extrêmement difficile. Les menaces d'un proxénète, le fait d'être contrôlé par lui, la consommation de drogues et d'alcool, les sentiments de culpabilité et d'inutilité, la faible estime de soi et l'aliénation de la famille sont autant

d'obstacles qui peuvent empêcher les jeunes de partir.

Les victimes peuvent ressentir un sentiment de culpabilité par rapport à ce qui s'est passé, mais rappelez-leur que ce n'est pas leur faute. Vous pouvez leur être d'une aide précieuse tout au long de leur processus de cicatrisation en leur faisant comprendre ce message.

Mon enfant est victime de la traite des personnes. Existe-t-il des services de soutien pour moi en tant que parent?

Lifeworthy
A SIM Project
10 Huntingdale Boulevard
Scarborough
(Ontario)
1 800 294-6918

<https://lifeworthy.ca/parents-hope>

Lifeworthy (Digne d'une vie, en anglais seulement) fournit une communauté de soutien et des soins spirituels et en fait la promotion pour les victimes de la traite sexuelle et leurs familles. Dirigé par John Cassells, Ashley Constable et leur équipe de bénévoles, ce projet offre trois domaines principaux de pastorale :

- le mentorat et le coaching de vie pour les jeunes femmes exploitées dans l'industrie du sexe;
 - le programme « Parents Hope » (espoir pour les parents, en anglais seulement), qui vise à fournir des soins aux membres des familles des victimes de la traite des personnes;
 - la consultation et la formation des églises et des organisations paraecclésiastiques pour les questions liées à la traite des personnes;
 - si un proche est victime de la traite des personnes ou est impliqué dans l'industrie du sexe, Parents Hope est là pour vous aider;
-
- l'organisme propose des réunions de groupe de soutien en ligne dirigées par des pairs ainsi qu'un soutien individuel;
 - Les services sont gratuits; Parents Hope est un programme de Lifeworthy – SIM Canada;

- Pour en savoir plus, envoyez un courriel à Lynda à l'adresse parents.hope@lifeworthy.ca ou visitez le <https://lifeworthy.ca/parents-hope/> (en anglais seulement).

Si la police se rend compte que je suis travailleur/euse du sexe, va-t-elle m'arrêter?

NON. Vous ne vous ferez pas arrêter pour avoir travaillé dans

l'industrie du sexe, car il est légal au Canada de vendre des

services sexuels de manière indépendante. Indépendant

signifie être libre de tout contrôle extérieur.

- il est illégal d'acheter les services sexuels de quelqu'un d'autre ou d'en faire la publicité;
- il est illégal de vivre des avantages matériels tirés du travail sexuel d'une autre personne.

Il est toutefois important de ne pas oublier que les trafiquants contraignent souvent les victimes à participer avec eux à leurs crimes.

Lorsqu'une personne est impliquée dans l'exploitation sexuelle, que ce soit en tant que victime ou en tant qu'auteur, elle peut faire l'objet d'accusations criminelles. Par exemple, une personne peut involontairement distribuer de la pornographie juvénile, se livrer à des actes de coercition et d'extorsion ou participer à la maltraitance de la victime. Ces actes peuvent donner lieu à des accusations criminelles et à une peine d'emprisonnement.

Je suis victime de la traite des personnes, mais je ne suis pas prêt(e) à le signaler à la police. Que puis-je faire?

Si vous pensez être victime de manipulation psychologique, de leurre, de tentatives de recrutement ou de traite des personnes, ou si vous croyez qu'une autre personne pourrait l'être, appelez la Ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes au 1 833 900-1010 ou communiquez avec la Ligne d'urgence par [clavardage en ligne](#).

Guide pour les victimes de la traite des personnes et leurs parents

Des conseillers spécialement formés pour la ligne d'assistance téléphonique sont disponibles pour parler à tout moment. Une assistance confidentielle est offerte dans plus de 200 langues. La ligne d'assistance peut mettre les appelants en contact avec des services locaux soutien d'urgence, de transition ou à long terme dans tout le pays.

Vous n'avez pas à communiquer des renseignements que vous n'êtes pas à l'aise de divulguer. La ligne d'assistance existe pour vous aider et vous soutenir.

Le Centre canadien pour mettre fin à la traite des personnes, un organisme de bienfaisance enregistré canadien et non gouvernemental gère la ligne d'assistance. La ligne d'assistance non gouvernementale offre des services dans tout le pays, ainsi que la mise en contact des appelants avec les forces de l'ordre, le cas échéant.

Toronto Crime Stoppers

Toronto Crime Stoppers (Échec au crime Toronto) a pour but de prévenir et de réduire la criminalité en s'associant avec la collectivité, les forces de l'ordre et les médias pour offrir l'anonymat à toute personne fournissant des renseignements qui mènent à une arrestation ou qui se montrent fort utiles.

Vous pouvez signaler un cas de traite des personnes dans l'anonymat de la manière suivante :

Toronto Crime Stoppers au 416 222-TIPS (8477)

En ligne au [222tips.com](https://www.222tips.com)

ou

En textant TOR et votre message à CRIMES
(274637)

SecureDrop

Toronto Crime Stoppers s'engage à aider les forces de l'ordre à résoudre le problème de la cybercriminalité en fournissant aux cyberinformateurs internes le moyen le plus sécurisé et anonyme de soumettre des renseignements au moyen du système de soumission cryptée SecureDrop.

La plateforme SecureDrop mise en œuvre par Toronto Crime Stoppers se fonde sur le logiciel d'anonymat Tor pour protéger votre identité, votre

emplacement et les renseignements que vous nous envoyez. Nous ne demandons ni n'exigeons aucun renseignement identifiable et nous ne suivons ni n'enregistrons aucun renseignement entourant notre communication.

Pour en savoir plus, consultez le site suivant (en anglais seulement) :

<https://www.222tips.com/SecureDrop>

Qu'est-ce qu'une ordonnance restrictive contre la traite des personnes?

Vous pouvez également communiquer avec le programme de représentation juridique et obtenir une ordonnance restrictive contre le trafiquant.

- il s'agit d'une ordonnance du tribunal signée par un juge, qui a déterminé que la personne est victime de la traite des personnes ou qu'elle est « à risque » de l'être et qu'elle a besoin de protection (peut également être considérée comme une « ordonnance de protection »);
 - on doit déposer une demande au tribunal pour obtenir une ordonnance de protection contre la traite des personnes;
- l'ordonnance de restriction ou protection peut fixer certaines conditions que le trafiquant doit respecter sous peine d'être arrêté pour avoir enfreint une décision du tribunal;
- par exemple, une ordonnance de restriction ou de protection peut prévoir que le trafiquant ne peut avoir aucun contact, direct ou indirect, avec la victime, qu'il ne peut se rendre dans aucun lieu où se trouve la victime (domicile, travail, école, refuge, foyer de groupe), qu'il doit restituer les objets personnels de la victime, y compris les documents, au poste de police, qu'il ne peut posséder aucune arme, qu'il doit supprimer toutes les photos explicites de la victime et qu'il ne peut les publier, les vendre ou faciliter leur accessibilité, etc.

Y a-t-il des coûts pour moi pour l'obtention d'une ordonnance restrictive contre la traite des personnes?

Non. Il s'agit d'un service gratuit fourni par le ministère du Procureur général.

- vous aurez accès gratuitement à un avocat qui se chargera d'obtenir l'ordonnance restrictive pour la victime ou la personne requérante si cette dernière n'est pas la victime.

Qui peut obtenir une ordonnance restrictive contre la traite des

personnes?

- les victimes adultes qui souhaitent obtenir une ordonnance restrictive pour elles-mêmes;
- les enfants victimes qui souhaitent obtenir une ordonnance restrictive pour elles-mêmes;
- une autre personne, agissant au nom d'une victime pour obtenir l'ordonnance restrictive, lorsque la victime consent à la demande;
- les parents ou les tuteurs légaux d'un enfant victime de moins de 18 ans qui veulent une ordonnance restrictive pour protéger un enfant avec ou sans le consentement de l'enfant (dans ces cas, la victime est une partie à la demande et elle peut s'y opposer).

L'avocat communiquera-t-il à la police des renseignements sur le trafiquant?

Non. L'avocat est assujéti au secret professionnel et il doit garder secrètes les communications avec son client.

Il ne communiquera des renseignements à la police que si le client l'y autorise.

Avec qui dois-je communiquer pour obtenir une ordonnance restrictive contre la traite des personnes?

- appelez la Ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes au 1 833 900-1010;
- demandez à être mis en contact avec un avocat pour obtenir une ordonnance restrictive;
- envoyez un courriel à Kelly.Beale@ontario.ca ou appelez ou envoyez un message texte à Kelly Beale au 416 779-8189.

Où puis-je obtenir des conseils juridiques gratuits?

Justice for Children and Youth

Justice for Children and Youth (JFCY) (justice pour les enfants et les jeunes) fournit des services juridiques gratuits aux jeunes de moins de 18 ans et aux jeunes sans-abri de moins de 25 ans en Ontario.

CFY est une clinique d'aide juridique à but non lucratif qui se spécialise dans la

Guide pour les victimes de la traite des personnes et leurs parents

protection des droits des personnes confrontées à des conflits avec le système juridique, l'éducation, les services sociaux ou les systèmes de santé mentale. L'organisme fournit des conseils juridiques sommaires, des renseignements et une assistance aux jeunes, aux parents (pour les questions d'éducation), aux professionnels et aux groupes communautaires dans tout l'Ontario.

Justice for Children and Youth
Canadian Foundation for Children, Youth and the Law
55 University Ave, 15th Floor, Toronto, ON M5J 2H7
Numéro de téléphone : 416 920-1633
Sans frais en Ontario : 1 866 999-JFCY
(5329)

<https://jfcy.org/fr/>

Ontario Women's Justice Network

L'Ontario Women's Justice Network (OWJN) (Réseau de justice des femmes de l'Ontario) est le site Web d'information juridique de METRAC. L'OWJN tente d'aider les victimes de la violence et leurs accompagnateurs à mieux comprendre les droits juridiques en Ontario. L'organisme ne donne pas de conseils juridiques. Le site Web offre des renseignements juridiques accessibles d'une manière qui reflète les diverses expériences et réalités des femmes. OWJN est un projet de l'organisme sans but lucratif METRAC Action on Violence.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits juridiques, veuillez consulter le site :

<https://owjn.org/>

Je suis prêt(e) à signaler ma situation à la police.

Que dois-je faire?

- composez le 911 si vous êtes en danger immédiat;
- si la situation n'est pas urgente, vous pouvez communiquer avec la police au numéro de téléphone non urgent, soit le 416 808-2222;
- les signalements non urgents peuvent également être faits directement sur les sites Web suivants : <https://www.canadianhumantraffickinghotline.ca/fr/> et humantrafficking@torontopolice.on.ca

J'ai appelé la police.

Que se passe-t-il ensuite?

Le premier agent qui intervient, habituellement un agent en uniforme, se rend sur place et recueille de brefs détails sur l'incident afin de remplir un rapport initial. Cela se fait dans un cadre privé dans la mesure du possible.

Il répond également aux besoins physiques et affectifs de la victime et, au besoin, appelle une ambulance.

Si vous acceptez de faire une déposition, on vous emmènera ensuite rencontrer un agent de l'équipe de lutte contre la traite des personnes afin de procéder à un entretien plus détaillé.

Si le suspect vous a agressé sexuellement, il pourrait être nécessaire de se faire examiner par une trousse médico-légale.

- l'examen par une trousse médico-légale n'est pas obligatoire et il ne sera fait qu'avec votre consentement;
- pendant votre séjour à l'hôpital, une fois que vous aurez donné votre consentement, une infirmière spécialement formée procédera à l'examen par une trousse médico-légale;
- l'infirmière répondra également à toutes vos questions et vos préoccupations concernant les maladies transmises sexuellement et la grossesse.

Qui fera enquête sur mon affaire?

L'équipe de lutte contre la traite des personnes se compose d'agents spécialement formés qui se consacrent au travail avec les victimes.

L'équipe a établi d'excellentes relations de travail avec de nombreux groupes communautaires.

- avec le consentement de la personne, l'agent peut faciliter l'orientation vers un organisme communautaire pour obtenir du soutien;
- il s'agit de s'assurer que la victime est en sécurité et que des dispositions sont prises pour répondre à ses besoins en matière de soutien et de logement.

L'équipe de lutte contre la traite des personnes prendra en charge la plupart des cas, mènera les entretiens et assurera une communication continue avec chaque victime tout au long de la procédure judiciaire.

Dois-je produire une déposition?

Vous n'êtes pas obligé de faire une déposition ou de répondre aux questions, mais cela aidera la police à enquêter sur le crime.

Les enquêteurs de l'équipe de lutte contre la traite des personnes savent qu'il est difficile pour vous de faire une déposition à ce stade. Ils vous encourageront à en faire une, mais ils reconnaissent que vous avez le choix ne pas le faire.

L'équipe de lutte contre la traite des personnes s'engage à vous aider, que vous choisissiez de faire une déposition ou non.

Les victimes fournissent souvent des preuves importantes qui aident la police à inculper l'accusé et à l'empêcher de commettre le crime à nouveau.

Une déposition permettra également à la police de porter des accusations contre le trafiquant, dont l'arrestation et la mise en accusation aideront la police à assurer votre sécurité.

- dites à la police, dans vos propres mots, tout ce dont vous vous souvenez sur ce qui s'est passé;
- les questions que la police doit poser sont parfois difficiles ou embarrassantes à répondre et l'enquêteur chargé de la traite des personnes vous apportera son soutien pour vous aider à faire votre déposition, il ne vous jugera pas et il vous donnera tout le temps nécessaire si vous avez besoin de faire une pause pendant votre déposition;
- essayez de ne rien omettre, même si vous pensez que ce n'est pas important;
- si, pendant votre déposition, vous avez besoin de faire une pause, dites-le simplement à l'agent; vous pouvez en faire autant que nécessaire.

Qui verra ma déposition?

Le procureur de la Couronne, l'avocat de la défense, la police, le juge et l'accusé verront une copie de votre déposition.

Puis-je modifier ma déposition ultérieurement?

Oui, vous pouvez changer ou modifier votre déposition à une date ultérieure si vous vous souvenez de quelque chose d'important concernant le crime.

Communiquez avec l'agent responsable de votre dossier et faites-lui part des détails dont vous vous êtes souvenu.

Puis-je déposer un signalement même si un certain temps s'est écoulé?

Au Canada, il n'y a aucune limite quant au temps écoulé avant le signalement à la police. Vous pouvez donc déposer un signalement à tout moment.

Qui porte plainte contre le contrevenant?

Sur la base des renseignements que vous avez fournis, la police a le pouvoir discrétionnaire d'enquêter et de porter des accusations lorsqu'elle a des motifs raisonnables de croire qu'on a commis une infraction.

Qu'est-ce qu'une agression sexuelle?

Les agressions sexuelles sont des attouchements sexuels sans consentement mutuel. Nous pouvons tous subir ce genre d'agression, quels que soient notre sexe, notre âge et notre culture. Elles comprennent, entre autres, les baisers, les contacts, les pénétrations et les tentatives de pénétration imposés sans consentement réciproque.

N'importe qui peut commettre une agression sexuelle : un étranger, un ami, un conjoint, un membre de la famille ou quiconque en position d'autorité.

Si vous déclarez avoir été victime d'une agression sexuelle, la police peut vous demander de vous faire examiner par une trousse médico-légale.

Ai-je voix au chapitre lorsqu'on veut m'examiner au moyen de la trousse médico-légale?

Le processus étant purement volontaire, l'examineur doit obtenir votre consentement. Nous appuyons votre choix de processus qui convienne le mieux à vos besoins en tant que victime d'une agression sexuelle.

Voici les options qui s'offrent à vous :

- vous pouvez demander un examen au moyen de la trousse médico-légale et faire appel à la police;
- vous pouvez demander un examen au moyen de la trousse médico-légale sans faire appel à la police
(le Centre de traitement en cas d'agression sexuelle peut conserver la trousse jusqu'à 6 mois au cas où vous changeriez d'avis et décideriez après tout de faire appel à la police);
- vous pouvez refuser l'examen au moyen de la trousse médico-légale, mais quand même faire appel à la police.

Qu'est-ce qu'une trousse médico-légale?

La trousse comprend un ensemble d'enveloppes, de flacons et d'autres récipients utilisés pour recueillir et préserver les preuves.

On peut recueillir des preuves sur différentes parties du corps et à différents moments. Le meilleur moment pour passer un examen au moyen de la trousse est dans les 72 heures suivant l'agression.

Où l'examen par la trousse médico-légale est-il effectué?

Une infirmière diplômée spécialement formée pour recueillir des preuves effectue l'examen par la trousse médico-légale. Cela se fait dans un centre de traitement en cas d'agression sexuelle ou de violence familiale [Sexual Assault/Domestic Violence Care Centre].

Ces centres se trouvent dans trois hôpitaux de Toronto :

Women's College Hospital [Hôpital Women's College]

76 Grenville Street

Toronto (Ontario) M5S 1B2

416 323-6040 <https://www.womenscollegehospital.ca/care-programs/sexual-assault-domestic-violence-care-centre/>

Scarborough Health Network – Birchmount

Campus

3030 Birchmount Road
Toronto
(Ontario) M1W 3W3
416 495-2555

<https://www.shn.ca/sexual-assault/>

Hospital for Sick
Children
Suspected Child Abuse and Neglect (SCAN) Program
[Programme en cas de maltraitance ou de
négligence soupçonnée des enfants]
55 University Avenue
Toronto
(Ontario)
416 813-7500

<http://www.sickkids.ca/SCAN/>

Un centre de traitement en cas d'agression sexuelle ou de violence familiale fournit des soins d'urgence, des soins de suivi et des conseils aux victimes, hommes et femmes, d'agressions sexuelles et de violences entre partenaires. Les soins accessibles en tout temps comprennent des services d'intervention en cas de crise, la documentation des lésions, le dépistage et le traitement des maladies transmises sexuellement et de la grossesse, la collecte de preuves médico-légales à transmettre à la police ou à conserver, la planification de la sécurité et des recommandations à des spécialistes offrant des soins continus.

YourChoice.to

Pour en savoir plus sur les ressources destinées aux victimes d'agressions sexuelles, www.yourchoice.to est un guichet unique qui leur permet de trouver les ressources et les services de soutien qui leur sont accessibles. Qu'elles choisissent de se confier à un ami, d'aller à l'hôpital, de demander un conseil juridique ou de déposer un signalement à la police, le site Web est conçu pour permettre aux victimes de faire des choix par rapport au processus qui leur convient. Il ne s'agit pas de déposer un signalement, mais de s'assurer que les victimes disposent de l'information nécessaire pour faire des choix éclairés sur le processus qui leur convient le mieux.

YourChoice.to (Votre choix) comprend également un document de 26 pages qui répond aux questions les plus fréquemment posées par les victimes

Guide pour les victimes de la traite des personnes et leurs parents
d'agressions sexuelles et qui est disponible en 12 langues.

Quels autres types de preuves sont recueillis?

Les preuves sont un élément très important de toute enquête criminelle. Elles sont recueillies et utilisées plus tard lors du procès pour aider à prouver l'affaire contre l'agresseur présumé.

Elles peuvent comprendre les vidéos, les dépositions, les transmissions par téléphone cellulaire, le contenu des médias sociaux et toute autre documentation. Des preuves biologiques seront également utilisées dans le cas où vous êtes victime d'une agression sexuelle.

J'ai peur parce que mon trafiquant a menacé ma famille et moi.

De quelle manière la police va-t-elle assurer ma sécurité?

L'équipe de lutte contre la traite des personnes fera tout son possible pour assurer votre sécurité. La police vous fournira un endroit sécuritaire où rester et votre équipe de soutien continuera de collaborer avec vous pour vous fournir un abri et des options de logement.

L'équipe de lutte contre la traite des personnes vous transportera dans un lieu sûr et vous proposera un plan de sécurité. Il s'agit de s'assurer que votre trafiquant ne sera pas en mesure de vous localiser ou de communiquer avec vous.

Le fait de porter plainte auprès de la police aura-t-il une incidence sur mon statut d'immigrant(e)?

NON. Il n'en sera PAS affecté.

Est-ce que tout le monde entendra parler de l'agression que j'ai subie?

Le respect de votre vie privée nous tient à cœur. Dans les situations où il y a une arrestation dans un cas de traite des personnes, les informations et les accusations concernant l'accusé sont publiées dans un communiqué de presse.

L'équipe de lutte contre la traite des personnes vous informera AVANT de rendre public le communiqué de presse.

La police ne révélera JAMAIS votre nom, vos renseignements personnels et tout ce qui pourrait vous identifier en tant que victime aux journalistes. Votre protection et votre identité sont notre priorité absolue.

Que se passe-t-il après une arrestation?

Après avoir été arrêté et accusé du crime, le suspect devient l'« accusé ».

Dans la plupart des cas, les accusés sont placés en détention et amenés au tribunal pour une enquête sur remise en liberté. Cette audience se déroule devant un juge de paix ou un juge, avec un procureur de la Couronne représentant la Couronne et un avocat représentant l'accusé.

Le juge ou le juge de paix déterminera si l'accusé sera mis en liberté sur cautionnement ou gardé en détention et transporté dans un établissement carcéral.

Lorsque l'accusé est libéré, il est généralement soumis à des conditions à respecter pendant sa libération sous cautionnement. Voici des exemples de conditions :

- une ordonnance de non-communication – directement ou indirectement avec la victime et d'autres parties nommées, le cas échéant – signifie que l'accusé, ou toute autre personne à la demande du procureur de la Couronne, ne peut pas communiquer avec la victime par quelque moyen que ce soit;
- l'ordonnance de non-communication prévoit généralement que l'accusé ne peut se rendre à aucun endroit où vous travaillez ou résidez ou que vous fréquentez;
- si l'accusé ne respecte pas l'une des conditions qu'on lui a imposées lors de l'audience sur sa mise en liberté sur cautionnement, communiquez immédiatement avec la police, car il s'agit d'une violation directe de sa libération;
- si quelqu'un communique avec vous et vous menace ou tente de vous intimider pour que vous ne témoigniez pas, prévenez immédiatement la police, car personne ne peut vous influencer de cette façon et cela est passible d'entrave à la justice.

L'accusé devra comparaître à plusieurs reprises devant le tribunal avant que le procès commence. La victime n'est pas tenue d'assister à ces comparutions, qui sont habituelles et qui visent à préparer le procès.

La victime doit se présenter à l'audience préliminaire et au procès, le cas échéant.

Et si le contrevenant n'est pas appréhendé?

Les affaires ne sont jamais classées. Si le contrevenant n'est pas appréhendé, les renseignements restent ouverts jusqu'à ce que d'autres preuves soient découvertes ou que le contrevenant soit localisé et arrêté. L'équipe de lutte contre la traite des personnes mettra tout en œuvre pour arrêter et inculper la ou les personnes qui vous ont exploité dans le commerce du sexe.

La police inculpe-t-elle toujours le contrevenant?

Le rôle de la police est d'enquêter sur toutes les allégations d'infraction criminelle. Si les preuves sont suffisantes pour justifier le dépôt d'accusations, la police est tenue de le faire. Dans les cas où aucune accusation n'est portée, la police devrait être en mesure de vous en expliquer les raisons. Elle peut savoir qui est responsable du crime, mais ne pas disposer des preuves nécessaires pour le prouver au tribunal.

S'il n'y a pas assez de preuves pour engager une procédure et que la police ne peut pas porter d'accusation, l'agent chargé de l'enquête peut vous informer des options qui s'offrent à vous dans le domaine civil.

Qui est le procureur de la Couronne?

Les procureurs de la Couronne sont les procureurs du système juridique du Canada. Ils représentent la Couronne, agissant en tant que procureurs lors des procédures.

L'Ontario dispose d'une équipe de procureurs de la Couronne spécialisés qui sont chargés de traiter les affaires de traite des personnes.

Cette équipe possède des connaissances spécialisées en matière de poursuites judiciaires, notamment en ce qui concerne les solutions de rechange aux témoignages en salle d'audience (par exemple, témoignages par vidéoconférence ou avec des aides) et elle peut aider une victime tout au long de la procédure.

Guide pour les victimes de la traite des personnes et leurs parents
Quelle est la procédure devant les tribunaux?

Beaucoup de personnes peuvent trouver la procédure judiciaire intimidante et l'équipe de lutte contre la traite des personnes s'efforce de vous apporter tout le soutien possible pendant cette période. Un membre du Programme d'aide aux victimes et aux témoins vous sera attribué pour cette affaire afin de vous apporter un soutien continu pendant le déroulement de la procédure judiciaire.

Manières dont le membre du Programme d'aide aux victimes et aux témoins vous aidera :

- vous aider à comprendre ce à quoi vous devez vous attendre à chaque comparution à laquelle vous devez assister;
- vous faire savoir quand vous devez vous présenter au tribunal;
- vous fournir tous les documents relatifs au tribunal dont vous avez besoin;
- vous aider à remplir la déclaration de la victime;
- assurer la coordination avec le Bureau du procureur de la Couronne afin de vous faire rencontrer le
procureur de la Couronne avant de
témoigner.

L'équipe de lutte contre la traite des personnes prendra toutes les dispositions pour aller vous chercher et vous transporter au tribunal. Le membre de l'équipe restera avec vous au tribunal et veillera à ce que vous ne soyez pas intimidé ou harcelé dans l'attente de votre témoignage.

On vous mènera dans un endroit sécurisé du palais de justice et le membre de l'équipe restera avec vous jusqu'à ce qu'on vous demande de témoigner. Cette mesure vise à garantir que vous vous sentiez en sécurité et protégé pendant la procédure judiciaire.

Si vous avez besoin de faire une pause pendant votre témoignage, le membre de l'équipe restera avec vous.

L'équipe de lutte contre la traite des personnes et vos accompagnateurs seront en contact avec vous tout au long du processus. Ils sont là pour répondre à toutes vos questions et préoccupations et à tous vos besoins.

Qu'est-ce qu'un procès?

Le procès est la procédure au cours de laquelle le procureur de la Couronne et l'avocat de l'accusé vous demandent, à vous et aux autres témoins, de raconter ce qui s'est passé. Cela se fait devant un juge. À la fin du procès, le juge examine les preuves présentées au tribunal et annonce son issue, qu'on appelle le verdict. L'examen des preuves présentées peut prendre un certain temps pour le juge, ou le juge et le jury.

L'accusé peut être déclaré coupable ou non coupable. Ces conclusions sont présentées à la fin du procès. Si l'accusé est déclaré non coupable, cela signifie qu'il est acquitté des accusations et qu'il est libre de partir. Cela ne signifie pas que l'on ne vous a pas cru, vous ou d'autres témoins, mais plutôt que les preuves étaient insuffisantes et qu'il subsiste un doute raisonnable, ce qui ne permet pas de conclure à la culpabilité.

Si l'accusé est déclaré coupable, une audience de détermination de la peine aura lieu à une date ultérieure. Vous ne serez pas tenu d'y assister, mais vous êtes autorisé à le faire si vous le souhaitez.

Devrai-je témoigner devant le tribunal?

Si l'accusé plaide non coupable, il est fort probable que vous devrez témoigner au cours de l'enquête préliminaire et du procès.

L'équipe de lutte contre la traite des personnes et votre équipe de soutien vous rencontreront, ainsi que le procureur de la Couronne chargé de votre dossier, avant votre témoignage au tribunal. Le procureur de la Couronne vous préparera à ce qui vous attend et il répondra à toutes vos questions.

Quelque temps avant le procès, le procureur de la Couronne s'assurera que vous recevez une copie de votre déposition, ce qui vous aidera à vous rafraîchir la mémoire (le procès peut souvent avoir lieu longtemps après l'infraction). On pourrait vous demander de relire votre déposition un certain nombre de fois pour s'assurer que les réponses que vous donnez au tribunal correspondent à celles de votre déposition.

Le procureur de la Couronne vous montrera également la salle d'audience avant la date du procès afin de vous permettre de voir où il se déroulera.

Guide pour les victimes de la traite des personnes et leurs parents

Si vous craignez de voir votre trafiquant dans la salle d'audience et que vous pensez que le fait de le voir influencera votre témoignage, le procureur de la Couronne peut faire une demande pour que vous puissiez témoigner dans une autre salle par télévision en circuit fermé. La plupart des victimes de la traite des personnes choisissent cette méthode pour témoigner, car elles éprouvent une grande peur et une grande anxiété à l'idée de voir leur trafiquant au tribunal. Le procureur de la Couronne fera tout son possible pour protéger vos droits et votre dignité, ce qui vous aidera à livrer votre témoignage.

Doté d'une salle d'audience virtuelle, le site Web <http://www.courtprep.ca/fr/default.asp> peut vous renseigner sur la procédure judiciaire canadienne.

Vais-je voir l'accusé ou ses associés au tribunal? Les membres de l'équipe de lutte contre la traite des personnes qui vous ont transporté au tribunal vous amèneront immédiatement dans une salle privée du palais de justice. Vous y resterez jusqu'à votre témoignage. Les agents vous accompagneront si vous souhaitez sortir. Cette mesure vise à garantir que vous vous sentiez en sécurité en tout temps pendant la procédure judiciaire. Si l'accusé ou l'un de ses associés tente de vous menacer ou de communiquer avec vous, les agents interviendront et d'autres accusations criminelles pourront être portées.

Où l'accusé est-il assis dans la salle d'audience?

En général, les accusés en détention sont assis dans une enceinte transparente surveillée par des constables de la cour. Ceux qui ne sont pas en détention s'assoient dans la salle d'audience, à côté de leur avocat.

Un accusé en liberté sous cautionnement peut s'asseoir à côté de son avocat ou dans la zone de sièges publics de la salle d'audience.

Y a-t-il une tenue vestimentaire appropriée à porter au tribunal?

Bien qu'il n'y ait pas de règles fixes sur ce qu'il faut porter au tribunal, il existe quelques règles générales concernant la tenue vestimentaire. Par exemple, si vous portez un chapeau, on vous demandera de l'enlever. D'autres règles d'étiquette de la salle d'audience, comme ne pas parler pendant l'audience et éteindre les téléphones portables, s'appliquent également.

Que se passe-t-il si je change d'avis après le dépôt des accusations?

Il convient de traiter les victimes d'actes criminels avec courtoisie, franchise, respect et dignité. Les droits des victimes à l'information, à la protection, de participation et au dédommagement sont reconnus par la Charte canadienne des droits des victimes et la Charte de 1995 des droits des victimes d'actes criminels de l'Ontario.

Les procureurs doivent faire preuve de sensibilité, d'équité et de compassion dans leurs rapports avec les victimes. Les victimes ont le droit de communiquer leur point de vue sur les décisions à prendre qui touchent leurs droits en vertu de la Charte canadienne des droits des victimes et de voir ces points de vue pris en compte.

On doit toutefois évaluer d'autres facteurs d'intérêt public contraignants par rapport aux souhaits de la victime. Par exemple, si l'accusé présente un risque pour le public ou si l'on craint que la victime soit intimidée ou soumise à des pressions pour ne pas poursuivre l'affaire.

Tous ces facteurs seront soigneusement pris en compte dans la décision de poursuivre ou non une affaire. Le procureur de la Couronne prend la décision finale à cet effet.

Qu'est-ce que la déclaration de la victime?

Si la cour reconnaît l'accusé coupable ou s'il plaide coupable aux accusations, le procureur de la Couronne vous demandera de remplir la déclaration de la victime. Ce document vous donne l'occasion de raconter comment la situation a changé votre vie sur les plans affectif et physique.

Le juge tient compte de votre déclaration avant de rendre sa sentence.

C'est à vous de décider si vous voulez ou non remplir la déclaration de la victime. Il n'est pas nécessaire de le faire. Il est toutefois très important que le juge comprenne quelles sont exactement les répercussions de l'agression sur vous et votre vie.

Si vous décidez de remplir la déclaration, le juge est tenu de tenir compte de tous les éléments qu'elle contient avant de prononcer sa sentence.

Guide pour les victimes de la traite des personnes et leurs parents
Quelles sont les peines infligées par les juges?

Il existe de nombreux types de peines.

L'incarcération

- le contrevenant est envoyé en prison;
- le *Code criminel* prévoit la peine d'emprisonnement maximale possible pour chaque infraction criminelle ainsi que des peines minimales pour certaines infractions; le juge décide de la peine appropriée dans chaque cause individuelle;
- on peut également ajouter une ordonnance de non-communication afin d'empêcher le contrevenant d'entrer en contact avec la victime pendant sa détention;

- si le détenu doit purger moins de deux ans de prison, il les fera dans une prison provinciale et il peut également se voir imposer une ordonnance de probation à laquelle il devra se conformer après sa libération;
- les peines de deux ans ou plus se font dans une prison fédérale et le contrevenant sera soumis à une surveillance de libération conditionnelle s'il est libéré dans la communauté avant la fin de sa peine;
- les prisons se divisent en établissements à sécurité minimale, moyenne et maximale.

La peine discontinuée

- seulement lorsque le juge condamne l'accusé à 90 jours ou moins de prison;
- le contrevenant se présente à la prison le vendredi soir et il y reste jusqu'au dimanche soir toutes les fins de semaine suivantes jusqu'à ce qu'il ait purgé la totalité de sa peine;
- cette peine permet au contrevenant d'aller au travail ou à l'école ou de gérer des problèmes de santé;

- cette peine est toujours accompagnée d'une ordonnance de probation que le contrevenant doit respecter lorsqu'il n'est pas en prison.

La peine avec sursis

- possible lorsque la peine imposée est inférieure à deux ans, qu'il n'y a pas de peine minimale pour l'infraction, que l'infraction n'est pas énumérée dans le Code criminel comme ne pouvant pas faire l'objet d'une condamnation avec sursis (par exemple, la traite des personnes) et que le tribunal est convaincu que le fait de purger la peine dans la communauté ne

mettrait pas en danger la sécurité de la collectivité et que cela serait conforme aux objectifs et aux principes fondamentaux de la détermination de la peine;

- la peine est purgée dans la communauté (c'est-à-dire à domicile) sous la surveillance d'un agent de probation et sous réserve de conditions telles que la détention à domicile; une ordonnance de probation peut également faire suite à une peine avec sursis, prolongeant la période pendant laquelle le contrevenant est tenu de respecter les conditions et qu'il est surveillé par un agent de probation; un contrevenant qui enfreint les conditions d'une peine avec sursis peut se faire arrêter à nouveau pour cette infraction et, après une audience sur la violation, un juge peut ordonner que le contrevenant purge le reste de sa peine en prison ou à domicile.

Le sursis au prononcé de la peine avec mise en probation

- Le juge peut choisir d'accorder un sursis (« suspension » du prononcé de la peine) pendant une période donnée; si l'accusé ne commet pas de nouvelles infractions pénales pendant la période de suspension de la peine, aucune autre peine ne peut être imposée pour l'infraction initiale, mais, si l'accusé commet de nouvelles infractions criminelles pendant la période du sursis, il peut être traduit devant le juge qui a prononcé la peine initiale; ce dernier peut imposer toute peine possible pour l'infraction initiale qui a entraîné le sursis; les sursis au prononcé de la peine sont toujours accompagnés d'une ordonnance de probation qui oblige le contrevenant à respecter certaines conditions fixées par le juge;
- le contrevenant n'est pas incarcéré, mais il est surveillé par un agent de probation.

Ordonnances que le juge peut rendre au stade de la condamnation en fonction des circonstances de l'affaire : ordonnance de prélèvement d'un échantillon d'ADN, ordonnance en vertu de la *Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels*, ordonnance d'interdiction et de confiscation d'armes à feu.

La probation

- lorsque les contrevenants sont surveillés dans la communauté après avoir purgé une peine de prison de moins de deux ans ou en plus de certains types de peines (comme une absolution conditionnelle, une amende ou un sursis au prononcé de la peine);
- ils sont surveillés par un agent de probation pendant une période pouvant

aller jusqu'à trois ans;

- le contrevenant est généralement soumis à des conditions qui sont énumérées dans l'ordonnance de probation et qui peuvent inclure l'interdiction de consommer de drogues ou de l'alcool, rester à l'écart de certains lieux ou de certaines personnes, suivre un traitement ou du counseling avec l'accord du contrevenant, chercher ou conserver un emploi, ne pas posséder d'arme;
- si le contrevenant viole ne fût-ce qu'une seule de ces conditions, il risque de se faire arrêter et de se faire accuser d'une nouvelle infraction appelée manquement aux conditions de la probation.

L'appel

- l'accusé peut faire appel auprès d'une instance supérieure d'un verdict de culpabilité à la fin d'un procès, il peut aussi en appeler de la peine imposée après un verdict de culpabilité ou après avoir plaidé coupable;
- dans certaines circonstances, le procureur de la Couronne peut faire appel auprès d'une instance supérieure d'un verdict de non-culpabilité à la fin d'un procès, il peut aussi en appeler de la peine imposée après un verdict de culpabilité ou après que l'accusé a plaidé coupable;
- on doit interjeter appel dans les 30 jours suivant la condamnation;
- la cour d'appel peut autoriser l'appel ou la rejeter; si l'accusé ou le procureur de la Couronne en appelle du verdict, un nouveau procès peut être ordonné par la cour d'appel;
- vous ne devrez témoigner de nouveau que si la cour d'appel ordonne la tenue d'un nouveau procès.

Qu'est-ce qu'une transaction pénale?

Il y a transaction pénale lorsque le procureur de la Couronne et la défense parviennent à un accord selon lequel l'accusé plaide coupable. On obtient généralement un plaidoyer de culpabilité en échange d'un avantage tel qu'une réduction de l'accusation portée contre l'accusé ou lorsque les deux parties s'entendent sur la peine.

Si une transaction pénale a lieu dans le cadre de votre affaire, cela ne signifie pas que l'infraction est moins grave ou que le procureur de la Couronne ne vous croit pas. Ce système est couramment utilisé pour économiser temps et argent, car le système judiciaire serait autrement incapable de traiter le volume d'affaires qui lui sont soumises. Étant donné que les procureurs de la Couronne ont une bonne idée

du type de peine qu'un juge est susceptible d'imposer pour un crime donné, s'ils peuvent convaincre l'accusé d'accepter une peine qui s'y rapproche, ce dernier pourrait ne pas voir l'avantage de subir un procès.

Les procureurs de la Couronne DOIVENT s'entretenir avec les victimes d'un crime avant de procéder à une transaction pénale. Au cours du plaidoyer et de la détermination de la peine, un juge demandera si le procureur de la Couronne a informé la victime de la peine proposée et si elle a des commentaires. Les victimes aiment être informées de l'évolution de leur dossier et elles sont plus susceptibles d'accepter une transaction pénale lorsque les raisons qui la motivent lui sont expliquées.

Les transactions pénales se produisent également lorsqu'un accusé souhaite assumer la responsabilité de son crime, faire preuve de remords, dans l'espoir de voir sa peine réduite lors de la détermination de la peine.

Il est également important de noter que les procureurs n'ont pas besoin de la permission de la victime avant de procéder à une négociation pénale, qui peut se faire à tout moment, y compris avant et pendant le procès.

Il est souvent difficile pour les victimes de comprendre pourquoi le procureur de la Couronne plaide en faveur d'une réduction des accusations contre l'accusé, surtout lorsque le dossier semble très solide. Parlez au procureur et demandez-lui d'expliquer les raisons de cette décision. En fin de compte, il incombe au juge de trancher si la transaction est acceptée ou non.

Même si une transaction pénale a été conclue, vous avez toujours le droit de présenter une déclaration de la victime.

Quand le contrevenant sera-t-il libéré de prison?

La majorité des contrevenants ne purgent pas leur peine d'emprisonnement jusqu'au bout. Dans la plupart des cas, ils obtiennent leur libération conditionnelle après avoir purgé une partie de leur peine. Si vous le voulez, vous pourrez vous faire aviser de l'audience de libération conditionnelle de votre agresseur.

S'il est incarcéré dans une prison provinciale, inscrivez-vous au Système de notification des victimes en composant le 1 888 579-2888.

Choisissez l'option Service de notification des victimes.

S'il est incarcéré dans une prison fédérale, inscrivez-vous à la Commission des libérations conditionnelles du Canada en composant le 1 800 518-8817.

Qu'est-ce que la libération conditionnelle?

La libération conditionnelle est une remise en liberté sous condition avant que le contrevenant ait purgé la totalité de sa peine, ce qui lui permet de purger le reste de sa peine dans la collectivité sous la surveillance d'un agent de probation et de libération conditionnelle (lorsqu'il a purgé sa peine dans une prison provinciale) ou d'un agent de libération conditionnelle (lorsqu'il a purgé sa peine dans un pénitencier fédéral).

En Ontario, la libération des contrevenants avant la fin de leur peine est la responsabilité de la Commission ontarienne des libérations conditionnelles et, pour les peines d'emprisonnement de deux ans ou plus, cette responsabilité va à la Commission des libérations conditionnelles du Canada.

La commission des libérations conditionnelles consent ou non à la demande de libération conditionnelle du détenu en fonction des lois qui la régissent. Le comportement en prison du contrevenant et le fait qu'il ait suivi un programme ou un traitement comptent parmi les facteurs pris en considération.

La plupart des contrevenants qui purgent une peine d'emprisonnement de deux ans ou plus peuvent demander leur libération anticipée auprès de la Commission des libérations conditionnelles du Canada après avoir purgé le tiers de leur peine ou après sept ans, selon la première éventualité. Si la libération conditionnelle est refusée, le contrevenant peut refaire une demande après deux ans. Si la libération conditionnelle est approuvée, il purgera le reste de sa peine au sein de la société à certaines conditions et sous la surveillance d'un agent de libération conditionnelle. S'il enfreint les conditions de sa libération conditionnelle, celle-ci peut être révoquée et le contrevenant est renvoyé en prison. Dans certains cas, le juge peut ordonner que le contrevenant ne soit pas autorisé à demander une libération conditionnelle totale avant d'avoir purgé la moitié de sa peine ou avant dix ans, selon la première éventualité. Dans un tel cas, cela sera indiqué au moment de la détermination de la peine.

Qu'est-ce que la Charte canadienne des droits des victimes?

La Charte canadienne des droits des victimes est un ensemble de principes expliquant comment traiter les victimes d'actes criminels à chaque étape du processus de justice pénale.

Une victime, aux termes de cette loi, se définit comme une personne ayant subi des dommages physiques, affectifs ou matériels, ou encore des pertes financières, à la suite d'un acte criminel.

La Charte accorde aux victimes les droits suivants en vertu de la loi :

- Le droit à l'information
- Le droit de participation
- Le droit à la protection
- Le droit au dédommagement

Toute victime a le droit de présenter une déclaration de la victime au juge qui prononce la sentence avant la détermination de la peine. Grâce à la déclaration, le juge prend connaissance du préjudice physique et émotionnel, des dommages matériels ou des pertes économiques subis par la victime à la suite du crime, ainsi que des répercussions du crime sur la victime et il doit en tenir compte lors de la détermination de la peine.

En Ontario, le personnel du Programme d'aide aux victimes et aux témoins peut aider les victimes d'actes criminels à remplir leur déclaration de la victime. La victime peut présenter sa déclaration sur papier seulement, ou la lire ou la faire lire par le procureur de la Couronne au tribunal, ou encore la lire depuis l'extérieur de la salle d'audience par télévision en circuit fermé afin d'éviter que la victime ne voie le contrevenant.

Pour en savoir plus long sur la Charte canadienne des droits des victimes, visitez le site suivant :

<https://www.canada.ca/fr/services/police/victimes.html>

Puis-je obtenir une compensation financière?

En tant que victime de la traite des personnes, vous avez le droit à une compensation financière.

La Charte canadienne des droits des victimes de 2015 donne aux victimes le droit de demander au tribunal d'envisager un dédommagement en cas de condamnation du contrevenant. Ainsi, dans la peine, le tribunal peut ordonner au contrevenant de dédommager la victime, ce qui l'oblige à verser un montant directement à la victime afin de l'aider à couvrir les pertes financières ou les

dommages aux biens causés par le crime.

J'ai une dette importante. Puis-je obtenir de l'aide?

Lorsqu'un trafiquant a recours à la contrainte ou à la fraude pour obtenir un prêt au nom de la victime, il crée une dette forcée. Dans ce cas, par exemple, la victime peut se voir menacée, contrainte ou forcée de louer des voitures et de payer les chambres d'hôtel, l'essence, la nourriture et le loyer, entre autres choses.

Le trafiquant peut également l'obliger de contracter des prêts personnels ou des prêts étudiants, d'ouvrir des marges de crédit ou de demander certaines prestations sociales, dont le produit est ensuite remis au trafiquant.

Project Recover

Project Recover offre gratuitement du soutien, une orientation, des conseils et une défense aux victimes de la traite des personnes qui sont confrontées aux conséquences de la dette forcée sur leur profil de crédit. À ce jour, Project Recover a enregistré un taux de réussite de 100 % dans la défense des victimes de la traite sexuelle. Le projet propose également un certain nombre de ressources pratiques aux victimes et aux prestataires de services sociaux, ainsi qu'une boîte à outils sur la traite des personnes destinée aux prêteurs canadiens (page en anglais seulement).

Pour en savoir plus, consultez le site suivant :

<https://projectrecover.ca/fr/>

ou

appelez la Ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes au 1 833 900-1010.

Services aux Victimes Toronto

Les services aux victimes de Toronto offrent des services de prévention, d'intervention et de résolution de crise à court terme qui répondent aux besoins des personnes, des familles et des communautés immédiatement après un crime ou une tragédie soudaine (généralement dans les 72 heures).

Les services aux victimes de Toronto offrent des services de prévention, d'intervention et de résolution de crise à court terme qui répondent aux besoins

Guide pour les victimes de la traite des personnes et leurs parents

des personnes, des familles et des communautés immédiatement après un crime ou une tragédie soudaine (généralement dans les 72 heures).

L'organisme a également mis en place plusieurs programmes pour aider les victimes de la traite des personnes, dont en voici des exemples :

Programme de réponse aux victimes en crise

Le programme de réponse aux crises des victimes aide les personnes et leurs familles dans la foulée immédiate d'un crime ou d'une tragédie soudaine et inattendue. Ce programme, qui fonctionne en tout temps, est le seul service de Toronto à fournir des services de crise, de traumatologie, de sécurité et de soutien aux victimes de crimes et de tragédies soudaines.

Services de support à haut risque

Ce programme fournit des services de soutien et de sécurité aux personnes et à leur famille qui risquent fortement d'être victimes de violence de la part d'un ex-partenaire intime. Les coordonnateurs de cas collaborent avec les clients afin de concevoir des plans de sécurité complets, de réévaluer les options de sécurité en fonction de l'évolution de la situation, de défendre leurs intérêts et d'établir des liens avec les services communautaires.

Services de gestion des cas

Les services de gestion des cas sont une assistance intensive à court terme (un à trois mois) pour les victimes de crimes majeurs et de tragédies soudaines qui rencontrent de multiples obstacles pour accéder aux services. Les services sont adaptés aux besoins de chaque personne et ils peuvent inclure un soutien émotionnel, la promotion des systèmes, une aide financière (admissibilité limitée), une planification de la sécurité, un accompagnement, une aide pour accéder à un vaste éventail de programmes, de services et de ressources, une aide aux démarches administratives. Mise en œuvre de la gestion des cas du Programme d'intervention rapide auprès des victimes.

Qu'est-ce que le Programme d'intervention rapide auprès des victimes?

Le Programme d'intervention rapide auprès des victimes (PIRV) est conçu pour aider les victimes des crimes les plus violents qui ont besoin d'une aide financière immédiate ne pouvant être obtenue par d'autres sources. Les victimes admissibles d'homicide, de tentative de meurtre, d'agression grave, de violence domestique, d'agression sexuelle, de traite des personnes et de crimes haineux ont accès à une aide financière limitée.

Veillez communiquer avec les Services aux Victimes Toronto afin de déterminer votre admissibilité. Les coordonnateurs de cas rencontreront les victimes, les aideront dans le processus de demande et s'assureront que les victimes bénéficient des services communautaires appropriés. Le programme est conçu pour combler le vide entre le moment où un crime est commis et celui où la victime reçoit des services de soutien à plus long terme.

Veillez noter que Services aux Victimes Toronto soumettra la demande au ministère du Procureur général, qui est responsable de l'administration du programme.

Pour en savoir plus au sujet du PIRV, consultez
le site suivant :

<https://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/ovss/vqrp.php>

Coordonnées :

Services aux Victimes
Toronto
40 College Street,
Toronto
(Ontario),
416 808-7066

<https://victimservicetoronto.com/fr/>

Qu'est-ce que le Programme d'aide aux victimes et aux témoins?

Le Programme d'aide aux victimes et aux témoins (PAVT) explique la procédure judiciaire aux survivants et aux témoins d'actes criminels, et leur fournit aussi de l'aide et du soutien à ce propos.

Les bureaux du Programme sont situés dans les palais de justice provinciaux. Vous trouverez la liste des emplacements sur le site Web du ministère du Procureur général.

www.ontario.ca/fr/page/ministere-du-procureur-general

J'appartiens à la communauté LGBTQ2S+. Ai-je accès à des ressources?

Les services policiers de Toronto sont là pour vous aider, car nous avons la responsabilité de protéger et de servir TOUTES les victimes d'actes criminels. Nos membres continueront d'approfondir leur compréhension de la diversité, de l'importance du respect de toutes les personnes et de la façon de faire preuve d'inclusion, de respect et de dignité pour toutes les personnes, quelle que soit leur identité.

L'équipe de lutte contre la traite des personnes s'efforce de repérer les éléments de la traite dans tous les groupes démographiques et de faire preuve de compétence en matière de culture dans leur travail avec TOUTES les victimes de la traite.

Nous avons inclus des organismes qui soutiennent les personnes LGBTQ2S+ dans la section Ressources communautaires de ce site Web (en anglais seulement). Vous pouvez également communiquer avec notre agente de liaison LGBTQ2+, Carmen Wong, au 416 808-7268, pour obtenir de plus amples renseignements.

Si vous vous identifiez comme transgenre, vous pouvez consulter notre Guide to Police Service in Toronto – Dedicated to the Trans Communities of Toronto (Guide des services policiers de Toronto – dédiés aux communautés transgenres de Toronto, en anglais seulement).

https://www.torontopolice.on.ca/publications/files/guide_to_police_services_trans

[community.pdf](#)

Les efforts visant à mettre fin à la traite des personnes ne sont efficaces que lorsque toutes les victimes reçoivent un soutien et une assistance, y compris celles qui s'identifient comme LGBTQ2+.

J'ai une dépendance.

Puis-je obtenir de l'aide?

Oui. Oui, l'équipe de lutte contre la traite des personnes vous fournira des services de soutien pour vous aider à surmonter votre ou vos dépendances. Freedom from Addiction (Se libérer de la dépendance, en anglais seulement) est chef de file dans le domaine du rétablissement de la toxicomanie et de l'alcoolisme et l'un des foyers de rétablissement pour alcooliques et toxicomanes d'importance et parmi les plus novateurs du Canada. L'organisme offre une foule de magnifiques programmes et services de traitement pour les jeunes, les adultes, les familles et les employeurs.

Freedom from Addiction offre également un espace sûr, sensible et sobre, en plus de proposer différents types de programmes de traitement de la toxicomanie et de l'alcoolisme adaptés aux personnes LGBTQ2S+ (en anglais seulement).

Freedom from Addiction

Aurora

(Ontario)

1 888 241-3391

Freedomfromaddiction.ca

**Où puis-je obtenir une aide téléphonique
confidentielle et gratuite?**

Chrysalis Anti-Human Trafficking Network

Le Chrysalis Anti-Human Trafficking Network (Réseau anti-traite des personnes Chrysalis, en anglais seulement) offre un service de conseil téléphonique gratuit et confidentiel aux femmes, aux hommes et aux jeunes victimes de la traite des personnes à des fins de commerce sexuel ou de travail forcés. L'organisme offre également un soutien continu aux travailleurs du sexe qui ne s'identifient pas personnellement comme victimes de la traite ou de l'exploitation des personnes.

Les gens qui appellent profitent de conseils, d'un aiguillage local et du projet Lifeline, un système de jumelage sécuritaire pour les travailleurs du sexe en

situation d'isolement. Pour profiter du projet, la personne n'a qu'à appeler et à dire à quel moment elle souhaite aller et revenir d'un rendez-vous qui la préoccupe. Si aucune nouvelle n'est reçue à l'heure prévue, Chrysalis informe le contact d'urgence et s'efforce de vérifier la sécurité de l'appelant.

<http://www.chrysalisnetwork.org/>

1 866 528-7109

Où trouver de l'aide et du counseling à Toronto?

Covenant House
20 Gerrard Street East
Toronto
(Ontario)
416 598-4898

www.covenanthousetoronto.ca

La plus grande agence pour les jeunes sans-abri au Canada, Covenant House offre une vaste gamme de services et du soutien sous un même toit : un abri de crise en tout temps et des logements de transition sur place et dans la collectivité, ainsi que des services complets; l'expérience des services et les résultats en matière de santé mentale sont très bénéfiques pour les diverses communautés de Toronto.

Safe Hope Home
15-75 Bayly Street West
Ajax, ON

info@safehopehome.com

Safe Hope Home (Maison de l'espoir sécuritaire) vise à fournir des programmes de rétablissement à long terme conçus pour guider les femmes victimes d'exploitation sexuelle ou de traite des personnes, ou celles qui présentent un risque avéré de devenir victimes d'exploitation sexuelle ou de traite des personnes, vers une réhabilitation complète et une réintégration dans la société grâce à processus comprenant le logement, l'éducation postsecondaire, le counseling, et plus encore.

360°Kids
Newmarket, ON

L'organisme 360°Kids (Enfants 360) offre une foule de services de soutien afin d'aider les jeunes isolés et vulnérables, à risque ou sans-abri, de toute la région de York à surmonter l'adversité et la crise et à passer à un état de sécurité, de stabilité et de bien-être. Les programmes offerts touchent le logement d'urgence et à plus long terme, l'emploi, le counseling, les besoins fondamentaux, les services d'approche, la prévention des gangs et l'amélioration de l'éducation (iGrad).

Project iRISE

<https://www.projectirise.org/>

Project iRISE est un organisme communautaire à but non lucratif, dirigé par des victimes, qui propose des programmes novateurs et des occasions de développement des compétences et du leadership aux victimes de la traite des personnes et aux personnes à risque. L'organisme propose des programmes de lutte contre la traite des personnes tenant compte des traumatismes et de la culture, ainsi que des formations destinées aux victimes, aux jeunes, aux soignants et aux prestataires de services afin d'éduquer et de responsabiliser notre communauté.

Lotus Health

555 University Avenue

Toronto

(Ontario)

437 226-3579

lotus.health@sickkids.ca

Lotus Health est un programme de santé et de défense des intérêts des enfants et des jeunes de moins de 18 ans qui ont été, qui sont actuellement ou qui risquent d'être victimes d'exploitation sexuelle à des fins commerciales ou de traite des personnes.

Lotus Health est une équipe de soins de santé multidisciplinaire qui fournit des services médicaux et de santé mentale et qui travaille en étroite collaboration

avec des partenaires communautaires afin de garantir une approche complète et coordonnée des soins.

Lifeworthy
A SIM Project
10 Huntingdale Boulevard
Scarborough
(Ontario)
1 800 294-6918

<https://lifeworthy.ca/parents-hope>

Lifeworthy (Digne d'une vie, en anglais seulement) fournit une communauté de soutien et des soins spirituels et en fait la promotion pour les victimes de la traite sexuelle et leurs familles. Dirigé par John Cassells, Ashley Constable et leur équipe de bénévoles, ce projet offre trois domaines principaux de pastorale :

- le mentorat et le coaching de vie pour les jeunes femmes exploitées dans l'industrie du sexe;
- le programme « Parents Hope » (espoir pour les parents, en anglais seulement), qui vise à fournir des soins aux membres des familles des victimes de la traite des personnes;
- la consultation et la formation des églises et des organisations paraecclésiastiques pour les questions liées à la traite des personnes;
- si un proche est victime de la traite des personnes ou est impliqué dans l'industrie du sexe, Parents Hope est là pour vous aider;
- l'organisme propose des réunions de groupe de soutien en ligne dirigées par des pairs ainsi qu'un soutien individuel;
- Les services sont gratuits; Parents Hope est un programme de Lifeworthy – SIM Canada;
- Pour en savoir plus, envoyez un courriel à Lynda à l'adresse parents.hope@lifeworthy.ca ou visitez le <https://lifeworthy.ca/parents-hope/> (en anglais seulement).

Courage for Freedom
Kelly Franklin, Founder Courage

Guide pour les victimes de la traite des personnes et leurs parents

for Freedom Head Office, PO
Box 414 Station Main Chatham,
(Ontario) N7M 5K5

Numéro de
téléphone : 519 615-
2292

Téléphone ou messages texte :
519 870-2292

<https://courageforfreedom.org>

Courage for Freedom (Le courage de la liberté, en anglais seulement) éduque, forme et certifie le personnel de première ligne et les prestataires de services communautaires au moyen de stratégies et de tactiques de prévention éprouvées pour servir les victimes vulnérables de la traite des personnes et de l'exploitation sexuelle. L'organisme sensibilise les agences communautaires et leur personnel, les agences gouvernementales, les enseignants et les familles qui travaillent ou qui occupent une position d'influence ou de soin dans ce secteur. Grâce à nos expériences de travail de première ligne, nos expériences vécues, nos solutions de soins, nos recommandations sur les traumatismes et nos options de soutien, nous avons offert à d'innombrables survivants, à leurs proches et à leurs familles des conseils pour leur permettre de s'orienter vers la sécurité et même de s'en sortir. Nos programmes Horses that Heal (Des chevaux qui guérissent, en anglais seulement) offrent des points de départ pour le soutien aux victimes de la traite des personnes, suivis d'un mentorat en personne et virtuel. Courage For Freedom aide les agences en leur fournissant des recommandations de consultants et des mises à jour des tendances et en favorisant l'espoir. L'organisme, qui a aidé d'innombrables victimes depuis 2013 avec des solutions en temps réel et une navigation honnête dans le système, s'appuie sur une équipe dirigée par Kelly, victime de la traite des personnes et de l'exploitation sexuelle, auteure à succès et activiste primée, dont l'objectif est d'écouter les victimes et de favoriser un meilleur avenir de manière unilatérale.

Centre des Réfugiés FCJ

208 Oakwood Av.
Toronto
(Ontario)

Le Centre des réfugiés FCJ est au service des réfugiés et des autres personnes à risque en raison de leur statut d'immigrant et il accueille toute personne à la recherche d'avis, de conseils et de soutien concernant ces questions. Il s'attaque aux problèmes systémiques auxquels sont confrontés les demandeurs d'asile nouvellement arrivés au Canada, notamment le manque de ressources, la marginalisation et la discrimination.

Le Centre des réfugiés FCJ offre des services directs aux victimes de la traite des personnes en tenant compte de l'éventail des besoins en matière de soutien. Il accompagne les victimes tout au long des processus juridiques, des procédures d'immigration, de l'établissement et du rétablissement, et ce, dans une approche holistique pour s'assurer que les personnes sont informées et habilitées à mener leur propre parcours de sortie de l'expérience de la traite.

Il veille à ce que les victimes de la traite des personnes aient accès à des services d'orientation, d'assistance juridique et d'aiguillage, à des renseignements sur leurs options d'immigration, à un logement approprié, à une aide à l'emploi, à des conseils et à d'autres formes de soutien psychosocial. La sortie de la traite des personnes peut prendre du temps et il veille à accompagner les personnes tout au long du processus.

Metrac
Action on Violence
158 Spadina Road
Toronto
(Ontario),
416 392-3135

www.metrac.org

METRAC s'efforce de mettre fin à la violence fondée sur le genre dans les communautés au moyen de l'éducation, de la recherche et de politiques.

L'organisme collabore avec les personnes, les communautés et les institutions pour faire évoluer les idées, les actions et les politiques dans le but de mettre

fin à la violence contre les femmes et les jeunes.

Grâce à des services et à des programmes pertinents et novateurs, METRAC l'accent sur l'éducation et la prévention et fait la promotion de la sécurité, de la justice et de l'équité grâce à des outils novateurs.

Aura Freedom International
PO BOX 69018, RPO ST CLAIR CENTRE
TORONTO (ONTARIO)

Courriel :

info@aurafreedom.org

<https://aurafreedom.org/>

Né au nom de l'égalité entre les genres, Aura Freedom (Liberté Aura, en anglais seulement) est un organisme féminin de base qui œuvre à l'éradication de la violence fondée sur le genre et de la traite des personnes par la sensibilisation et l'éducation, il collabore avec un groupe diversifié de partenaires pour atteindre ses objectifs.

Au moyen de l'éducation, de la sensibilisation, de la recherche, de la formation et de la création de mouvements féministes, Aura Freedom a mis en œuvre des projets durables de lutte contre la violence fondée sur le genre au Canada et en Asie du Sud.

Son travail a permis de faire progresser l'égalité des genres, de renforcer le pouvoir des femmes marginalisées et de donner aux victimes un accès antioppressif à des services essentiels.

Le personnel a constaté de première main que le simple fait d'éduquer les femmes et les filles sur leurs droits fondamentaux leur permet de résister aux normes sociétales de longue date sur l'inégalité des genres et aux conséquences qui en découlent et de vivre une vie saine et inclusive. Lorsque l'on ajoute [l'éducation sur les causes profondes de la violence sexiste](#), les retombées du travail sont d'autant plus accrues.

The Elora House – A New Hope

Guelph (Ontario)

519 710-2176

www.ercf.ca/elora-house

L'objectif immédiat du projet est de fournir un refuge dans le comté de Guelph/Wellington pour les filles et les femmes exploitées dans le cadre de la traite sexuelle. L'Elora House (La maison Elora, en anglais seulement) leur fournira immédiatement un gîte, de la nourriture et des vêtements et elle les mettra en contact avec des partenaires communautaires pour tout ce qui concerne le counseling et le soutien.

L'équipe de direction de l'Elora House se compose d'employés qui ont l'expérience du travail avec les victimes de la traite des personnes et de la violence domestique, de bénévoles de la communauté de Guelph/Wellington, y compris ceux qui travaillent avec les services d'aide aux victimes, SIM Canada, Women's Ministry et les services de police.

Services offerts par des Autochtones

Les victimes autochtones peuvent bénéficier de services de counseling, de programmes culturels, de traitement des dépendances et de développement du leadership.

Native Women's Resource Centre of Toronto

191 Gerrard Street East

Toronto (Ontario), 416 963-

9963

<https://nwrctportal.ca/live/>

Le Native Women's Resource Centre of Toronto (NWRCT) (Centre de ressources pour femmes autochtones de Toronto, en anglais seulement) est un organisme communautaire qui se consacre à la fourniture de ressources et de soutien aux femmes autochtones qui vivent dans un milieu urbain et à leurs familles. Il offre des programmes et des services pertinents sur le plan culturel qui améliorent la capacité collective et l'autosuffisance des femmes autochtones.

Guide pour les victimes de la traite des personnes et leurs parents

Le NWRCT a vu le jour lorsqu'un groupe de femmes autochtones dévouées a reconnu le besoin d'un lieu de rassemblement à Toronto où les femmes autochtones peuvent partager des ressources, se soutenir mutuellement et pratiquer leurs méthodes traditionnelles.

Ontario Native Women's
Association (ONWA), numéro de téléphone :
1 800 667-0816 www.onwa.ca

Le programme Indigenous Anti-Human Trafficking Liaison (IAHTL) (Liaison autochtone contre la traite des personnes, en anglais seulement) aide les communautés autochtones à fournir des réponses localisées et axées sur les victimes de la traite des personnes. Cette initiative a été créée par des Autochtones et pour des Autochtones afin de mettre fin à la traite des personnes dans les communautés.

Le programme élabore et met en œuvre des présentations fondées sur la culture, du matériel éducatif, des outils et des ressources axés sur les traumatismes, ainsi que des outils de sensibilisation et de prévention spécifiques à la traite de personnes autochtones pour les communautés, tous créés avec les précieux conseils des victimes.

Les agents de liaison organisent des séances de mobilisation communautaire et d'éducation avec les victimes, y compris les jeunes, les personnes bispirituelles et celles qui ont récemment quitté le système, en mettant l'accent sur leurs forces et leurs résiliences afin de contribuer à l'élaboration de modèles de meilleures pratiques.

Talk4Healing
<https://www.talk4healing.com/>
Sans frais : 1 855 554-HEAL (4325)

Talk4Healing (Parler pour guérir, en anglais seulement) est un service d'assistance téléphonique confidentiel fondé sur la culture et destiné aux femmes autochtones. Ce service est disponible en 14 langues dans tout l'Ontario :

- counseling en cas de crise, conseils et soutien adaptés à la culture locale;

- renseignements et références personnalisés;
- acceptation des problèmes des femmes autochtones sans jugement de valeur;
- aide pour trouver la voie de la guérison personnelle;
- séances planifiées de counseling par téléphone.

Native Child and Family Services of Toronto

30 College Street,

Toronto (Ontario),

416 969-8510

<https://nativechild.org/holistic-services/clinical-services/>

Native Child and Family Services of Toronto (NCFST) (Services aux enfants et aux familles autochtones de Toronto, en anglais seulement) est un organisme autochtone urbain multiservice qui offre des programmes et des services holistiques fondés sur la culture aux enfants et aux familles autochtones.

L'équipe de lutte contre la traite des personnes propose une approche inclusive et sans jugement de l'aide. Elle s'appelle « Bekaadendang », ce qui signifie être en paix. L'objectif est d'aider les personnes à tous les stades de leur parcours de guérison à trouver la paix en elles-mêmes.

Nous offrons un soutien spécialisé aux membres de la communauté qui ont vécu des expériences négatives sur le plan sexuel (y compris la traite des personnes), aux personnes à risque, à celles qui cherchent à guérir et aux familles des proches qui ont vécu l'une de ces expériences négatives. En ce moment, Bekaadendang offre les éléments suivants :

- soutien en matière de santé mentale pour la communauté des 12 ans et plus, y compris une thérapie pour la communauté qui souhaite un counseling intensif;
- gestion de cas pour la communauté des 16 ans et plus (mais possibilité de modifier ce point au besoin), pour la communauté qui a besoin d'aide pour trouver un logement, un emploi, une éducation, etc., ce qui permet d'offrir un cercle de soins au sein de l'agence; NCFST offre de nombreux services internes (y compris le soutien en matière de consommation de drogues et d'alcool, le logement de transition, le soutien prénatal et postnatal, etc.), ce

qui permet d'offrir un cercle de soins au sein de l'agence;

- l'organisme a également en place divers groupes de psychoéducation, des groupes pour les victimes, et il cherche toujours à élargir son offre à la communauté;
- chaque service de soutien est guidé par les enseignements de la roue médicinale crie et adopte une approche axée sur l'autonomisation afin de donner à la personne l'espace pour l'aider à déterminer ce dont elle a besoin et à atteindre son but.

Chaque service de soutien est guidé par les enseignements de la roue médicinale crie et adopte une approche axée sur l'autonomisation afin de donner à la personne l'espace pour l'aider à déterminer ce dont elle a besoin et à atteindre son but.

Toronto Council Fire Native Cultural Centre
439 Dundas Street East
Toronto (Ontario),
416 360-4350
www.councilfire.ca

Le Toronto Council Fire Native Cultural Centre (Centre culturel autochtone du feu du conseil de Toronto, en anglais seulement) est une agence culturelle autonome et dynamique qui implique et qui sert la communauté autochtone avec confiance et engagement pour son bien-être. Son mandat consiste à fournir du counseling, de l'aide matérielle et d'autres services directs aux membres des Premières Nations, ainsi qu'à encourager et à améliorer leur épanouissement spirituel et personnel.

Veillez consulter ci-dessous les nombreux programmes et services du

Toronto Council Fire : SECTEURS ET PROGRAMMES

1) Core Sector (secteur principal) : *Finances – maintenance – projet de restauration de l'identité, y compris l'espace d'enseignement, d'apprentissage, de partage et de guérison avec la sculpture de tortue de l'appel à l'action de la Commission de vérité et réconciliation 82 et la célébration annuelle de l'héritage des survivants des*

pensionnats autochtones au Nathan Phillips Square (www.irsslegacy.com) (en anglais seulement)

2) Gathering Place (lieu de rassemblement) : *Cuisine ouverte – banque alimentaire – counseling*

Logement et sans-abri – événements communautaires et foires d’information

3) Soutien et bien-être des enfants et des familles : *Programme de nutrition prénatale – famille*

Programme de soins aux familles – programmes et événements spéciaux

4) Secteur de la santé et du bien-être : *Ressourcement et bien-être autochtones – programme de soins de longue durée – programme de vie saine pour les Autochtones vivant en milieu urbain – Kizhaay Anishinaabe Niin (Je suis quelqu’un de bien)*

5) Secteur des jeunes et de la navigation pour le bien-être des jeunes : *Programme Akwe:go – programme Little Embers – programme Was-Nabin – programme de promotion de la vie des jeunes – programme de navigation pour le bien-être des jeunes.*

6) Secteur de l’éducation, de la sensibilisation et du bien-être : *Alphabétisation et compétences de base – Apatisiwin (emploi et formation)*

7) Résolution en santé/soutien culturel et survivants des pensionnats autochtones : *Naandwidizwin – Wechihitita (Se guérir soi-même – s’entraider) – femmes, filles, trans et bispirituels autochtones disparus et assassinés*

Services offerts par la communauté LGBTQ2s+

Toronto Rape Crisis Centre/Multicultural Women Against Rape [Centre d’assistance aux victimes de viol de Toronto/Centre féminin multiculturel contre le viol] (TRCC/MWAR)

Ligne d’écoute téléphonique
en tout temps (en anglais
seulement) : 416 597-8808

P.O. Box 59098

Toronto (Ontario)

M6R 3B5

<https://trccmwar.ca>

Le TRCC/MWAR est un collectif de base dirigé par des femmes et des personnes non binaires qui s'affaire à promouvoir un monde sans violence en offrant un soutien par des pairs féministe et antioppressif aux victimes de violence fondée sur le genre ou sexualisée.

Le TRCC/MWAR se consacre à l'éducation publique et à l'activisme et il fournit un soutien direct, individuel et collectif aux victimes et aux personnes qui les soutiennent.

Lotus Health
555 University Avenue
Toronto
(Ontario)
437 226-3579
lotus.health@sickkids.ca

Lotus Health est un programme de santé et de défense des intérêts des enfants et des jeunes de moins de 18 ans qui ont été, qui sont actuellement ou qui risquent d'être victimes d'exploitation sexuelle à des fins commerciales ou de traite des personnes.

Lotus Health est une équipe de soins de santé multidisciplinaire qui fournit des services médicaux et de santé mentale et qui travaille en étroite collaboration avec des partenaires communautaires afin de garantir une approche complète et coordonnée des soins.

Autres ressources destinées aux victimes

Illuminate
604 347-9500
Numéro sans frais au Canada : 1 855 332-4283
Connect@illuminateht.com
www.illuminateht.com/fr/

Le projet Illuminate (Illuminer, en anglais seulement) de l'Armée du Salut, basé en Colombie-Britannique, aide les victimes de la traite des personnes au Canada à obtenir de l'aide, du soutien, une relocalisation, des soins, une formation en leadership et en emploi, et bien plus encore.

Son programme Deborah's Gate Live in (S'en sortir à Deborah's Gate) offre des soins post-traitement et des services de réadaptation, et son Propel Survivor Development Centre (Centre de développement des victimes Propel) offre des services d'orientation, de conseil et d'équitation thérapeutique, d'emploi et de mentorat, en personne en Colombie-Britannique, et par voie numérique pour les victimes partout au Canada (programmes offerts en anglais seulement).

Timea Nagy

<https://www.timeanagy.com/>

Timea est une conférencière internationale et une militante sociale du changement.

Originaire de Budapest, en Hongrie, Timea Nagy, victime de la traite des personnes, auteure, conférencière et militante sociale a immigré au Canada dans l'espoir de trouver un emploi intéressant en 1998, année où elle a vécu son cauchemar. Fille d'une policière hongroise, Timea a été retenue pendant trois mois terrifiants aux mains de trafiquants, qui l'ont contrainte de travailler dans l'industrie du sexe. Heureusement, elle s'est échappée et elle a pu refaire sa vie. Dix ans plus tard, elle a fondé « Walk with Me » (Marchez avec moi), un organisme sans but lucratif qui aide les victimes de la traite des personnes et les autorités responsables de l'application de la loi.

Elizabeth Fry Toronto

215 Wellesley Street East

Toronto

(Ontario)

416 924-3708

<https://www.efrytoronto.org/sex-work-transition-program>

EXIT Doors Here (Sortez par ici, en anglais seulement) est un programme de

transition dont l'objectif est d'aider les femmes à sortir définitivement du commerce du sexe et à se remettre des traumatismes qui y sont liés. Le programme aide également les victimes de la traite des personnes.

Les femmes qui souhaitent sortir de l'industrie du sexe et les victimes de la traite des personnes peuvent profiter de services personnalisés et d'interventions ponctuelles.

Exit Doors Here repose sur un nouveau modèle de gestion de cas fondé sur des données probantes, le Critical Time Intervention (CTI) (Intervention en temps opportun), qui s'est avéré efficace pour aider les personnes à passer de situations précaires et sensibles à la stabilité.

L'équipe d'Exit Doors Here apporte un soutien émotionnel et pratique aux populations vulnérables pendant les périodes critiques de transition, en plus de renforcer les liens à long terme des femmes avec les services, la famille, les amis et la collectivité.

Si vous ou quelqu'un de votre entourage êtes prêt sortir d'une situation difficile ou avez besoin d'aide pour y parvenir, Elizabeth Fry Toronto s'engage à vous apporter un soutien significatif.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les personnes à qui s'adresse le programme :

- Résider dans la région du Grand Toronto
- Personne de 18 ans et plus s'identifiant comme une femme
- Personne à n'importe quel stade du travail du sexe, volontaire ou involontaire
- Désir de sortir du travail du sexe
- Être concerné par au moins deux des éléments suivants :
 - a. La personne a été, en conflit avec la loi ou risque de le devenir
 - b. Sans réseau de soutien social positif ou de soutien par les proches
 - c. Consommation de drogues et d'alcool avec une incidence négative
 - d. Chômage, sous-emploi, manque de compétences professionnelles
 - e. Manque de compétences de vie
 - f. Sécurité personnelle insuffisante aux mains d'un agresseur
 - g. Sans abri ou risquant de l'être

Victimes francophones

La Maison
Maison d'hébergement pour femmes francophones
La Maison – Maison d'hébergement pour femmes
francophones.
Numéro de téléphone :
647 777-6433
www.lamaison-toronto.org

La Maison est un centre multiservice qui offre un hébergement aux femmes francophones et leurs personnes à charge aux prises avec la violence conjugale et familiale.

Notre mandat

Offrir un environnement sécuritaire aux femmes francophones dans toute leur diversité, avec ou sans enfants, aux prises avec la violence conjugale et familiale afin de les appuyer dans la reprise de leur autonomie. La Maison s'implique également dans des stratégies sociales visant à réduire la vulnérabilité des femmes et à faire valoir leurs droits.

La Maison est un organisme féministe géré par des femmes d'expression française qui s'adresse aux femmes d'expression française.

Les services directs, la prévention et la sensibilisation au cœur de la communauté sont une partie intégrante de son engagement.

Hébergement et soutien

Logement d'urgence temporaire, confidentialité, accueil, écoute, repas, transports d'urgence, gestion et planification des risques liés à la sécurité.

Accompagnement

Appui dans les démarches juridiques et administratives, information, orientation et accès aux services et aux ressources externes, défense des droits, suivi post-hébergement.

Programme d'activités

Rencontres individuelles et en groupe, ateliers thématiques et créatifs pour les

femmes et leurs enfants, activités de loisir et de divertissement.

Liaisons communautaires – Sensibilisation, programme de bénévolat, éducation et formation.

La clientèle de La Maison :

Les femmes d'expression française dans toute leur diversité

Notre mandat

Offrir un environnement sécuritaire aux femmes francophones dans toute leur diversité, avec ou sans enfants, aux prises avec la violence conjugale et familiale afin de les appuyer dans la reprise de leur autonomie. La Maison s'implique également dans des stratégies sociales visant à réduire la vulnérabilité des femmes et à faire valoir leurs droits.

La Maison est un organisme féministe géré par des femmes d'expression française qui s'adresse aux femmes d'expression française. Les services directs, la prévention et la sensibilisation au cœur de la communauté sont une partie intégrante de son engagement.

Hébergement et soutien

Logement d'urgence temporaire, confidentialité, accueil, écoute, repas, transports d'urgence, gestion et planification des risques liés à la sécurité.

Soutien

Appui dans les démarches juridiques et administratives, information, orientation et accès aux services et aux ressources externes, défense des droits, suivi post-hébergement.

Programme d'activités

Rencontres individuelles et en groupe, ateliers thématiques et créatifs pour les femmes et leurs enfants, activités de loisir et de divertissement.

Liaisons communautaires – Sensibilisation, programme de bénévolat,

éducation et formation. La clientèle de La Maison :

Les femmes d'expression française dans toute leur diversité

Fem'aide

www.femaide.ca

Numéro de téléphone :

1 877 336-2433

Fem'aide est une ligne d'assistance téléphonique provinciale offerte en tout temps et destinée aux femmes victimes de violence. On y fournit des ressources et des services de soutien.

Fem'aide est une ligne d'assistance téléphonique provinciale offerte en tout temps et destinée aux femmes victimes de violence. On y fournit des ressources et des services de soutien.

OASIS Centre des Femmes

<https://www.oasisfemmes.org/>

465, rue Yonge

Numéro de téléphone :

416 591-6565

OASIS Centre des femmes offre des services de counseling et de soutien pour femmes francophones (16 ans et plus) relatifs à la violence dans les relations intimes ou à caractère sexuel. Leurs heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

OASIS Centre des femmes offre des services de counseling et de soutien pour femmes francophones (16 ans et plus) relatifs à la violence dans les relations intimes ou à caractère sexuel. Leurs heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Centre Francophone

<https://centrefranco.org/fr/>

Numéro de téléphone :

416 922-2672

Le Centre francophone de Toronto est un entre multidisciplinaire offrant des services sociocommunautaires variés à l'ensemble de la communauté francophone.

Le Centre francophone de Toronto est un entre multidisciplinaire offrant des services sociocommunautaires variés à l'ensemble de la communauté francophone.

MOFIF

Le Mouvement Ontarien des Femmes Immigrantes Francophones

20 Lower Spadina Avenue
Toronto (Ontario), numéro
de téléphone : 647 390-
4194

<http://mofif.ca>

Le MOFIF a pour mission de travailler à la mise en place des conditions favorables pour améliorer la situation des filles et des femmes immigrantes francophones et favoriser leur intégration ainsi que leur participation active dans toutes les sphères de la société.

Agente de liaison francophone – Numéro de téléphone de l'unité
d'engagement et de partenariats communautaires : 416 808-0100

<http://www.torontopolice.on.ca/community/french.php>

Agente de liaison francophone – Unité d'engagement et de partenariats
communautaires

Victimes parlant coréen

Services sociaux et à la famille

KCWA

5075 Yonge Street, Toronto

(Ontario)

416 340-1234

Courriel : [kwca@kwca.
net](mailto:kwca@kwca.net)

<https://www.kcwa.net>

Les Services sociaux et à la famille KCWA, autrefois connus sous l'appellation Association des femmes coréocanadiennes (KCWA), est un organisme sans but lucratif créé en 1985 par un groupe de femmes préoccupées par la situation des immigrantes coréennes et de leur famille. Aujourd'hui, toutefois, l'organisme est au service des femmes, des hommes, des personnes âgées et des jeunes.

La mission de KCWA est de « construire une communauté coréocanadienne, une personne à la fois ». L'objectif est d'habiliter tous les membres de la communauté coréocanadienne en fournissant des services et des programmes appropriés adaptés à la réalité culturelle et linguistique dans le but de lutter contre la violence, la pauvreté et l'inégalité, ainsi que d'améliorer le bien-être des familles immigrantes.

Au cours des 36 dernières années, KCWA a fourni des conseils individuels pour les questions liées à l'établissement et aux problèmes familiaux. L'organisme organise régulièrement des programmes et des séminaires sur le développement de carrière, l'éducation des enfants, les finances, l'accès aux prestations sociales, l'éducation et les renseignements juridiques. Il a également réalisé plusieurs projets et campagnes de sensibilisation du public dans le but d'aider relativement aux enjeux communautaires. KCWA compte deux bureaux dans la région du Grand Toronto. Le bureau principal donne sur le centre civique de North York et sur la place Mel Lastman qui est directement reliée à la gare North York Centre. La succursale est située à Bathurst-Finch, en face de l'école secondaire Northview Height.

Pour obtenir des renseignements et des services concernant l'établissement et le counseling familial, n'hésitez pas à communiquer avec KCWA.

캐나다한인여성회라고 알려진 Services sociaux et familiaux KCWA는 1985년에 캐나다의 한인 이민 여성들과 가정문제에 관심을 가진 여성들에 의해 발족된 비영리 자선단체이며 현재는 남녀노소를 불문하고 서비스를 제공하고 있습니다.

KCWA는 “건강한 우리 지역 사회 만들기, 한 번에 한 사람씩”이라는 임무를 달성하고자, 문화적, 언어적으로 적합한 서비스와 프로그램을 제공하여 지역사회 구성원들이 폭력과 가난, 불평등에서 벗어날 수 있는 능력을 갖도록 지원하며 이민자들의 삶의 질을 향상하도록 돕고 있습니다.

지난 36년동안, 캐나다 정착을 원하는 이민자들의 다양한 문제들과 가정문제들을 위한 개별상담을 제공해왔으며 직업개발, 자녀양육, 재정, 정부 지원프로그램의 이용, 교육, 법률정보 등과 관련된 정기적인 프로그램과 세미나 운영하고 있으며 또한 지역사회의 현안을 해결하고 지원하기 위한

다양한 프로젝트와 지역사회 캠페인을

진행했습니다.

KCWA는 광역토론토내에 2개의 사무실을 운영하고 본사는 노스욕시빅센터와 멜라스트맨 광장을 마주하며 노스욕센터 지하철역과 직접 연결됩니다.

KCWA의 지점은 배더스트-핀치의 노스뷰하이츠 고등학교 앞에 위치하고 있습니다.

정착이나 가정문제와 관련하여 도움이 필요하신 분은 언제든지 KCWA에 연락주십시오.